

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

SEPTEMBRE 1706.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERÉ,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. VI.

AVIS DU LIBRAIRE.

A Mesure que le tems fait connoître ce Journal, & qu'il se reprend de plus en plus dans l'Europe, sa réputation augmente; en sorte que l'on ne se contente pas des mois courans, l'on veut le recueil entier de cet Ouvrage, qui a commencé par le mois de Juillet 1704. & a continué & continuë jusques à present: cela m'oblige de me tenir fourni de corps complets & mois séparés, afin d'être en état d'en faire les envoys aussi-tôt que l'on me les demande.

Et comme il arrive très-souvent qu'indiscretement on envoie à l'Auteur & à moi des pièces par la poste concernant des interêts particuliers, pour inserer dans ce Journal, on avertit qu'on ne les recevra pas, & qu'on les laissera en rebut, à moins qu'ils ne les affranchissent, avec d'autant plus de raison que le Public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de me les adresser, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

149

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Septembre 1706.

ARTICLE. I.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **S**ous le Regne de Philippe II. en *Cruantez* l'année 1568. trois Vaisseaux Fran- *des Espa-* çois, qui étoient allez en Ameri- *gnols.* que, ayant été jettez par la tem-
pête, sur les Côtes de la Floride, furent brisés contre des écuëils: partie des équipages se sauverent à terre dans les Chaloupes, & quelques-uns gagnerent le rivage à la nage: les Espagnols, qui habitoient la Floride, au lieu d'user du droit d'hospitalité, prirent ces malheureux François, les égorgerent, leur arracherent les yeux, & les déchirerent par morceau, disant *qu'ils les traitoient ainsi, non pas parce qu'ils étoient François; mais parce qu'ils étoient Calvinistes ou amis des Lutheriens.*

Cette inhumanité, (qui tient plus du Bar-

bare que du Chrétien) n'est plus en usage chez les Espagnols de nos jours, puisqu'ils souffrent tranquillement dans la plupart des Provinces de leur Monarchie, un très grand nombre de Protestans, qui y exercent publiquement leur Religion: ce n'étoit pas aussi ce faux zele de Catholicité, qui fit massacrer ces François: puisqu'ils étoient presque tous Catholiques; c'étoit cet esprit de fureur, qui en 1283 produisit en Sicile, cet horrible carnage au pied des Autels, qu'on nomme encore aujourd'hui *Vespres Siciliennes*; c'étoit avec la même inhumanité qu'ils égorgèrent tant de Princes & de peuples Indiens, à qui l'on fit souffrir les plus indignes & les plus inouïs supplices, pour obliger ces malheureux à déclarer où étoient leurs trefors, qu'on prétendoit qu'ils avoient cachez, & dont on vouloit les dépouiller.

Bien des gens ont crû que Dieu puniroit un jour la Nation Espagnole, pour tant d'inhumaines cruautés, que leurs peres ont commises: il semble que le tems de cette Divine vengeance s'approche, puisque cette Nation s'est déjà divisée dans plusieurs Provinces, & personne n'ignore que la division d'un Etat, en cause presque toujours la ruine.

*Vos ennemis en vain chercheront à vous nuire,
Si vous restez unis: mais si l'esprit jaloux,
Romp les accords, qu'on a mis entre vous,
C'est le moyen de vous détruire.*

*Le Roi
d'Espagne se*

II. Nous marquâmes le mois dernier, *
que le Roi d'Espagne, avoit été obligé de
fortir

* Voyez Août page 80.

des Princes &c. Septemb. 1706. 151

fortir de Madrid à l'approche de l'Armée *retire à Xa-*
Portugaise; ce Prince se retira à Xadraque *draque.*
en Castille entre Madrid & Seguenza, pour y
attendre les Troupes Auxiliaires de France,
qui venoient par la Navarre. Les Alliez fi-
rent éclater cette retraite dans toute l'Eu-
rope, & les partisans de la Maison d'Autri-
che n'oublierent rien pour en tirer des con-
séquences, capables d'attirer à eux ce qui
restoit d'Espagnols fideles au Roi Philippe,
assurant que Sa M. C. abandonnoit toutes
les Espagnes, & se retiroit en France: Les
personnes éclairées & tant soit peu infor-
mées de la véritable situation des affaires
d'Espagne, n'ajoutoient aucune foi à ces
sortes de bruits; mais comme ils pouvoient
faire impression sur les esprits vulgaires, qui
croient facilement tout ce qu'ils entendent
dire, principalement lors qu'on flatte leur
passion ou leurs esperances; Sa Majesté C.
fit mettre sous la presse, une espee de Ma-
nifeste, pour déclarer les raisons qui l'a-
voient obligée de fortir de sa Capitale: cet-
te pièce, qu'on a traduit en François, est
conçûe en ces termes.

Manifeste de Philippe V. Roi des Espagnes.

DOM Philippe par la grace de Dieu,
Roi de Castille, d'Aragon, de Leon, &c. *Manifeste*
Estant bien informé que le Duc de Bragan- *du Roi d'Es-*
ce avec ses Alliez, reconnoissant l'impossibilité *pagne.*
de parvenir à soumettre par le joug indigne
de son oppression, l'esprit de fermeté & de
valeur, qui est naturel à mes Sujets; se fert
pour introduire l'Archiduc dans la domina-
tion de cette Monarchie, du prétexte artifi-

cieux de donner de mauvaises couleurs à ma sortie de Madrid, y ajoute des motifs bas & peu dignes de moi, il s'efforce d'en établir la foi, & porte sa temerité jusqu'à vouloir persuader que la Nation Espagnole, oubliant l'immortelle gloire de ses triomphes, & les titres éclatans acquis (dépous les tems les plus reculez) à sa fidelité pour ses Maîtres legitimes; panche aujourd'hui en faveur de ses mêmes ennemis, qui entreprennent de la fouler aux pieds.

Comme je démêle, que ces suppositions trompeuses, ne sont qu'autant de détours, pour ternir l'éclat de ma gloire & la pureté de mes intentions, & autant d'artifices pour attacher à l'idée qu'on a de la fermeté des Espagnols, & de la fidelité si louable & si louée en eux, dans tous les tems, cette notte infame d'avoir encouru le soubçon de s'être démenti dans cette fidelité même, & dans cette constance; j'ai voulu déclarer à mes chers, illustres & fideles Sujets, que ma sortie de Madrid n'a eu d'autre motif que l'empressement de me mettre en état de repousser les ennemis du voisinage, où ils se trouvoient avec des forces superieures, qui rendoient difficiles le succès & l'entreprise de reprimer leurs progresz déjà avancez, ce qui ne se pouvoit, sans m'exposer à un risque trop averé, & à un événement trop douteux, à cause du peu de troupes avec lesquelles je me trouvois. J'ai eu en vûë dans cette sortie, de conserver à mes Sujets, & particulièrement à mon bien aimé peuple de Madrid, la protection & la défense qu'ils ont & qu'ils doivent attendre de mes troupes & de leur proximité, pour s'opposer au pouvoir arbitraire des ennemis,

&

des Princes &c. Septemb 1706. 153

& au danger que les Anglois & les Hollandois (troupes auxiliaires des Portugais) n'eussent fait réüssir la perversion de nôtre sacrée foi, le renversement & le mépris de nos Autels.

Si je suis donc sorti de Madrid (ce que je n'ai fait sans ressentir une vive douleur de laisser des Sujets qui me sont si chers, exposez à l'oppression violente qu'ils endurent) ce n'a été que pour leur ménager une tranquillité constante, & une sûreté de durée, par les ordres que j'ai donnez, pour réunir les troupes que je rassemble de tous côtez, & par les secours considérables des Auxiliaires du Roi Monseigneur & mon Ayeul, qui viennent avec toute la diligence possible, qui marchent de Navare en Castille, & qui dans peu de jours seront incorporées avec les miennes, & moi à leur tête après la jonction.

Pour ne me dispenser d'aucune fatigue & d'aucun peril, j'irai aux ennemis, & je les poursuivrai jusqu'à ce que je les aye chassés de tous les lieux qu'ils occupent dans l'étenduë de ma Domination. J'assure & je proteste, que je me maintiendrai dans celle de Castille, sans laisser pour cela de passer dans les autres Païs, & je verserai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour conserver la Religion sans innovation & sans tache; & enfin j'espère de parvenir à faire jouir mes dignes & fideles Sujets, de la tranquillité & du repos que leur facilitera toujours mon amour; esperant aussi par celui qu'ils ont pour moi, non seulement qu'ils ajouteront une foi entiere à cette verité; mais encore, qu'ils donneront ensemble & chacun de la maniere qu'il pourra des marques de leur fidelité, puis-

que l'occasion & l'entreprise interessent également ma gloire, leur honneur, leur sûreté, le bien & le soutien de la Religion : & afin que tout le monde en ait connoissance, j'ai ordonné qu'on expediât & qu'on fit imprimer ces Presentes, signées de ma main Royale, scellées du Sceau de mes Armes, & contresignées de mon soussigné Secrétaire d'Etat & des dépêches universelles. Donné au Camp de Xadraque le 7. Juillet 1706. *Signé*, MOI LE ROI: *Et plus bas*, Par ordre exprés de Sa Majesté: *Signé*, DOM PIERRE CAIETAN FERNANDEZ DEL CAMPO.

*Marques de
fidélité de
plusieurs
Provinces.*

III. Cette Déclaration, (qui dans la langue Espagnole, a des expressions & une éloquence audeffus de la traduction,) produisit en très-peu de tems l'effet que le Roi d'Espagne en attendoit: la Noblesse, le Clergé & le peuple de Castille, de Navare, frontiere d'Arragon, Galice, Murcie, & de plusieurs autres Provinces, ranimerent leur zele & leur fidélité pour Sa M. C. & en donnerent des marques publiques; soit par la levée des Milices, soit par l'argent qu'ils envoyèrent volontairement à la Caisse militaire, soit enfin en chassant les Portugais de Salamanque, d'Avilla, de Segovic, d'Arevelo, & de plusieurs autres Places; les Villes d'Andalousie s'unirent pour lever à frais cōmuns quelques mille hommes pour le service & la sûreté de l'Etat; les Magistrats de Bilbao, de St. Sebastian, & quelques autres renvoyerent au Roi Philippe, les lettres qu'on leur avoit adressé au nom de l'Archiduc, sans les ouvrir: les peuples de la Manche & les habitans de Toboso, (païs si renommé

des Princes &c. Septembre 1706. 155
mé dans l'histoire du valeureux Don
Quixotte,) ont aussi signalé leur fidélité,
en enlevant quelques convois d'argent,
d'habit & de grains, qu'on conduisoit à l'ar-
mée Portugaise; si ce Chevalier errant avoit
été de nos jours, il n'auroit pas manqué
d'avantures, ni Sacho Pença d'exercice, &
l'incomparable Dulcinée auroit vû plu-
sieurs vaincus réduits à ses pieds.

IV. La rapidité avec laquelle Milord
Galloway avoit pénétré dans la Castille,
donna occasion à quelques créatures de la
Maison d'Autriche, de faire proclamer l'Ar-
chiduc dans Tolède; mais peu de jours après
la Noblesse & le peuple, indignez de ce pro-
cédé, proclamèrent de nouveau Philippe
V. pour légitime maître de la Monarchie;
& l'on eut besoin de toute la prudence &
de l'autorité des gens de distinction, pour
empêcher que quelques Officiers de la
Reine Douairiere qui ne vouloient pas ab-
jurer la Royauté de l'Archiduc, ne fussent
maltraitez par le peuple: Milord Galloway
qui fut averti de cette révolution, y envoya 3-
mille hommes; mais comme tous les habi-
tans avoient pris les armes, & fermé les
portes de leur Ville, ils furent obligez de
s'en retourner.

Tous ces événemens font assez compren-
dre que la plus noble partie de la Monar-
chie est attachée aux intérêts du Roi Phi-
lippe, & que comme elle retient toujours
dans son parti une infinité de peuple, il y a
beaucoup d'apparence que la Maison d'Au-
triche ne regnera pas encore tranquillement
dans toutes les Espagnes, & qu'il s'en man-
que de beaucoup que Phillippe V. soit réduit
dans

*L'Archiduc
proclamé & abju-
ré dans Tole-
de.*

dans la nécessité de s'en retourner en France, comme bien des gens se l'imaginoient.

*Le Roi
d'Espagne
marche aux
Portugais.*

V. Bien loin de prendre cette route, Sa Majesté Catholique s'étant avancée les derniers jours de Juillet vers Espinosa, son armée en décampale le premier d'Août, pour aller combattre Milord Galloway : le 3. du même mois qui est la date de nos dernières lettres de ce País-là, les deux armées étoient en vûë près de Guadalaxara, la riviere de Hannarez entre deux ; le tems de mettre cet ouvrage sous la presse, ne nous permet pas d'attendre à quoi pourra aboutir un pareil voisinage ; cependant il a déjà été défavantageux aux Portugais, puisque Mr. de Legal à la tête d'un détachement des troupes Auxiliaires de France, s'étant avancé la nuit du 2. au 3. Août vers Alcalá, où étoient les grands Magasins de l'Armée des Alliez, y entra la nuit sans résistance, enleva les munitions de bouche & de guerre, fit prisonniers quelques troupes qui les gardoient ; & comme il s'en étoit sauvé quelques uns, avec 500. mulets chargez de farine, Mr. de Legal détacha quelque Cavalerie ou Dragons qui prirent ce Convoy.

*Madrid
rentre sous
la domination
du Roi
Philippe.*

Le même jour troisième Août, le Roi écrivit au Corps de Ville de Madrid, pour leur marquer sa satisfaction de la conduite qu'ils avoient tenuë pendant son absence, il y envoya Don Alonze de Narvaës, pour faire la fonction de Corregidor de la Ville, en la Place de celui qui a été cassé, pour avoir prêté serment de fidelité à l'Archiduc. Il fut escorté par 400. Chevaux commandez par Don Athonio del Valle ; le Corps de Ville & le peuple les reçût avec des acclamation

des Princes &c. Septemb. 1706. 157
 mations d'une joye parfaite, criant *Vive le Roi Philippe nôtre Souverain, & perissent ses ennemis.* Une troupe de Miquelets ou Valenciens, qui étoient dans Madrid, sous le Commandement du Comte de la Amajuelas, qui s'étoient emparez du Palais & de la Tresorerie, voulurent s'y défendre; mais ils y furent forcez, & le peuple mit le feu à quelques maisons de ceux qui avoient reconnus l'Archiduc: voilà de quelle maniere la capitale d'Espagne est rentrée sous l'obéissance de Sa Majesté Catholique, dont l'armée grossissoit tous les jours, par les troupes nationales que les Provinces y envoient. On mande aussi que l'Evêque de Calahora, en Rochet & en Camail, s'étoit mis à la tête de 500. Chanoines ou Ecclesiastiques de son Diocèse pour aller joindre avec cette milice Beneficiale, l'Evêque de Tاراçona, sur la Frontiere d'Aragon, qui avoit aussi fait prendre les armes à son Clergé, pour assurer sa Ville Episcopale, contre les insultes de quelques Revoltez.

VI. Les mêmes lettres nous ont appris, que l'Archiduc qui partit de Barcelonne le 23. Juin accompagné de Milord Peterborough, s'étant mis à la tête de douze Bataillons & de 2000. chevaux, marchoit du Royaume de Valence vers la Castille, pour joindre Milord Galloway: On a aussi eu avis, que le 24. Juin le Chevalier Lacke ayant paru devant Cartagenes, avec la Flotte des Alliez, menaça cette Place de bombardement, & de donner la Ville au pillage, si elle ne se soumettoit aux Alliez; les habitans pour éviter l'effet de ces menaces, acceptèrent 600. hommes de garnison sous le

*Marche de
l'Archiduc.*

com-

commandement du Major Hedges, que Mr. Lacke leur a envoyé; après qu'il fit voile vers Alicant, dans l'esperance d'un pareil succès.

VII. A peu près dans le même tems, les Alliez eurent un autre avantage sur les côtes d'Espagne; Le Comte de Santa Croce, Chef d'Escadre des Galeres d'Espagne, ayant eu ordre de porter des provisions & quelqu'argent à Ceuta, se mit en mer avec deux Galeres: étant vers le Cap de Palos, à l'extremité des Royaumes de Valence & de Murcie, & apercevant deux Vaisseaux de guerre Anglois qui venoient à lui, ce Seigneur Espagnol, mouilla l'ancre; & les attendit de pied ferme; lorsqu'il fut à portée il envoya dire aux Capitaines de ces Vaisseaux, qu'il se soumettoit à l'Archiduc, & lui menoit ces deux Galeres; cette action fut applaudie par l'Amiral Lacke, je ne sçai si c'est par un effet de la bravoure que témoigna le Signor de Santa Croce dans cette glorieuse occasion.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

Arrêt pour les Monoyes.

I. **L** n'y a encore rien de stable en France, au sujet des Monoyes: On ne sçait qui est le plus heureux, ou celui qui garde son argent dans ses coffres, ou celui qui n'en a point; Ceux qui le gardent sont exposez à des pertes indubitables, par les frequentes diminutions des especes; & ceux qui pour les éviter, employent leurs deniers

en

en prêt ou en acquisitions, sont souvent surpris par des Traitans, qui leur demandent le payement de quelque taxe, à laquelle ils ne s'attendoient pas, & à laquelle ils devoient néanmoins s'attendre, puisque les frais immenses de la guerre, (que la France est obligée de soutenir contre un si grand nombre d'ennemis, que la grandeur & la gloire de la Monarchie lui ont attirés) ne peuvent se fournir que par des taxes extraordinaires : Au commencement du mois d'Août, on registra à la Cour des Monoyes, un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel il est ordonné, que la diminution qui devoit se faire le premier d'Août, n'auroit lieu qu'au premier Septembre ; auquel tems les Louïs d'or ne seront reçûs en France, que sur le pied de treize livres cinq sols, & les Ecus pour trois livres onze sols : au premier Novembre le Louïs d'or sera diminué de cinq sols & l'Ecu d'un sol : Et au premier Decembre, le Louis d'or n'aura cours que pour douze livres quinze sols, & l'Ecu pour trois livres huit sols : Les autres diminutions marquées par l'Arrêt du 17. Novembre 1705. pour les mois de Janvier, Mars & Mai 1707. & desquelles nous avons fait mention dans un de nos Journaux * ; auront, (dit ce dernier Arrêt) leur plein & entier effet. A l'égard des especes en Alsace & en Flandres, elles diminueront aussi en même tems & à proportion de leur valeur ordinaire, de maniere que le Louïs d'or vaudra toujours en Alsace trente sols plus qu'en France, & l'Ecu huit sols de plus : Les picces de Flandres auront cours pour vingt sols au delà de la valeur des
Ecus

* Voyez Decembre 1705. page 442.

Écus en France; c'est-à-dire que lorsque l'Écu vaudra à Paris trois livres huit sols, les pièces de Flandres seront reçues pour quatre livres huit sols.

*Arrêt du
Parlement
de Provence
sur un fait
singulier.*

II. Le 13. Juillet dernier, on rendit un Arrêt au Parlement d'Aix en Provence, sur une matière, qui, depuis près de trois ans, a fait beaucoup de bruit en France & dans les Païs voisins. Elle est assez singulière pour m'engager d'en faire mention dans cet ouvrage.

Scipion de Brun de Castellane, Seigneur de Caille & de Rogon, Gentilhomme très qualifié de Provence, étant sorti du Royaume en 1685. lors de la révocation de l'Édit de Nantes, se retira à Lauzane dans le Canton de Berne, avec Isaac Sr. de Rogon son fils, qui, en ce tems-là, étoit âgé de 21. ans, On prétend qu'onze ans après cette sortie, c'est-à-dire, en 1696. ce jeune homme mourut à Vevay, petite Ville de ce Canton là. Cette mort a été, dit-on, attestée par le Conseil de Lauzane & de Vevay, par Mr. de la Claufure Resident pour le Roi à Genève, & par Mr. le Marquis de Puyficulx, Ambassadeur de Sa Majesté en Suisse; on produit même une Lettre du Roi écrite à ce Ministre sur ce sujet.

*Mort qui
ressuscite.*

Cependant ce mort ressuscita en 1699. Du moins est-il certain, que le 10. Avril de cette même année 1699. un homme d'environ 35. ans prenant le nom d'Isaac de Brun &c. disant venir de Suisse, fit son abjuration dans l'Eglise Cathédrale de Toulon, au moyen de laquelle & des Déclarations du Roi, qui rappellent ses Sujets Religioneux sortis du Royaume, il voulut prendre possession

des Princes &c. Septembre 1706. 161
session des grands biens de cette famille; il trouva des gens qui lui contestèrent son état & qui le traitèrent d'imposteur; disant, que ce prétendu Mr. de Caille, n'étoit autre qu'un nommé Pierre Mege, qui s'enrola pour servir sur les Galeres le 16. Avril 1676. Dans les Factums faits sur ce sujet, on suit cet homme-là, depuis son enrôlement jusqu'à sa prétendue abjuration.

Mr. Rolland Avocat Général du Parlement de Grenoble, est l'Epoux de Dame Anne de Gouche, seule heritiere des biens du vrai Isaac de Brun de Caille, (supposé qu'il soit véritablement mort en 1696.) parce qu'elle est sœur de feuë Dame Judith de Gouche de St. Etienne, mere de ce Mr. de Caille; Mr. Rolland, dis-je, prétend de montrer la suite de cette imposture.

Les faits que je viens de rapporter, sont déduit beaucoup plus au long dans les differens Factums de part & d'autre, où l'on a pris toutes les mesures imaginables pour découvrir la verité.

Enfin, après bien de recherches, & plus de 400. témoins ouïs, il s'assembla le 13. Juillet 1706. dix-huit Juges de la Tournelle & de la grande Chambre du Parlement de Provence, qui seuls pouvoient prononcer dans cette affaire, à cause de la parenté; huit opinerent à declarer la partie de Mr. Rolland, (qui depuis près de trois ans étoit en prison) un Imposteur, & par consequent coupable du crime de supposition de nom; ou du moins d'interloquer l'affaire en attendant un plus grand éclaircissement; cette opinion étoit assez conforme aux conclusions des Gens du Roi; mais les six autres Juges declarerent le Soldat prisonnier, ve-

ritable fils de Mr. Scipion de Brun, Seigneur de Caille &c. & par consequent heritier de tous les biens de cette Maison. L'Arrêt prononcé, le prisonnier fut élargi; il eut bien-tôt un train magnifique, avec lequel il alla remercier les Juges & ses amis; cependant Mr. Rolland prétendant que la verité n'a pas été bien éclaircie; il s'est pourvû au Conseil d'Etat en cassation d'Arrêt, ayant, dit-il, pour cela; un grand nombre de motifs. Le tems nous apprendra le succès de cette nouvelle difficulté.

*Le Cardinal
Gualterio
reçoit le
Bonnet des
mains du
Roi, & dîne
à sa table.*

III. Le 4. Août, le Cardinal Gualterio Nonce du Pape, reçut des mains du Roi, dans la Chapelle de Versailles, le Bonnet de Cardinal, que le Pape avoit adressé à Sa Majesté avec un Bref de sa main; Après la Messe, on presenta à Sa M. ce Bonnet dans un bassin de Vermeil: elle le mit sur la tête du Cardinal: Cette Eminence fut ensuite dans la Sacristie prendre l'habit rouge, le Camail & le mantelet, & étant conduit par Mr. de Saintot Introduteur des Ambassadeurs, & par Mr. Desgranges Maître des Ceremonies, alla rejoindre le Roi dans son appartement, qui lui fit l'honneur de le faire dîner à sa table: Le Cardinal fut assis sur un siege pliant, à quatre places de distance du Roi. Sa M. voulant boire à la santé du Pape, se leva, se découvrit, puis se remit dans son fauteuil, & but assis & couvert; le Cardinal restant debout & découvert: Peu après Son Eminence voulant boire à la santé du Roi; elle se leva, but debout & découvert. Après le repas, le Cardinal fut conduit en ceremonie chez Madame la Duchesse de Bourgogne, & après l'avoir saluée, s'assit sur un
siege

des Princes &c. Septemb. 1706. 163
siège pliant. Voilà l'essentiel de cette cérémonie. Le 8. du même mois ce Cardinal eut son Audience de congé du Roi & de toute la Maison Royale : cette Eminence se préparoit à s'en retourner à Rome.

IV. Mr. le Duc de Vendôme, venant de Lombardie, arriva à Versailles le dernier Juillet ; il fut reçu très-favorablement du Roi, qui l'embrassa ; il resta deux heures enfermé dans le Cabinet de Sa M. seul avec elle ; le troisième Août ce Général prit la route de Flandres ; & fut reçu à l'Armée le cinq avec des cris de joye de la part des Soldats, & une satisfaction générale de tous les Officiers. Ce Prince a visité toutes les Villes frontières, & donné ses ordres aux Troupes qui doivent joindre l'Armée, de se rendre incessamment au Camp.

*Arrivée de
Mr. de Ven-
dôme de
Lombardie,
& son départ
pour Flan-
dres.*

V. Un Officier des Troupes du Roi, passant à Vitry, prit, dit-on, par force ou par surprise, un Ecolier du Collège des Pères de la Doctrine Chrétienne : Tous les Ecoliers ses Compagnons le suivirent jusques à Chalons, & furent le demander à Mr. d'Harouÿs Intendant de Champagne, qui le fit relâcher d'une manière très-généreuse. Il fut ramené en triomphe à Vitry, où le Dimanche suivant ces Ecoliers firent un feu de joye, aux acclamations de *Vive le Roi*, & les loüanges de Mr. l'Intendant ne furent pas oubliées :

*Réjoissances
des Eco-
liers de Vitry*

*Il est peu d'Intendans en France
Qui sçachent mieux que d'Harouÿs
Meriter nôtre bienveillance,
Et ménager avec prudence,
Les interêts du Grand Louÿs*

M

Jamais

Jamais personne il n'abuse,
Affable, honête, prévenant,
Soit qu'il accorde, ou qu'il refuse,
Chacun sort de chez lui content.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

Rome est
menacée de
troubles.

Le Cardi-
nal Grimani
arrive à Ro-
me.

Epithete des
Genois.

I. ROME seroit exposée à beaucoup de désordres, s'il étoit vrai, (comme quelques lettres le marquent,) que la plûpart des Auteurs de la conjuration, qui éclata à Naples en 1701. fussent à la suite du Cardinal Grimani, & que ce fut pour leur donner retraite, que cette Eminence eût affecté de louer le Palais Riario à la Longara, qu'occupoit autrefois la Reine Christine de Suede, & qui est d'une très-vaste étendue. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Cardinal, chargé du soin des intérêts de la Maison d'Autriche à la Cour Romaine, arriva dans cette Capitale de la Chrétienté le 13. Juillet, avec une suite de six chaises pleines de gens armez: cependant comme Mr. Grimani a ordonné que tous ses domestiques logeassent dans son quartier, qu'ils ne sortissent point la nuit & que son Palais fût fermé trois heures après le Soleil couché, il y a apparence que Son Eminence, veut prévenir tout sujet de trouble.

II. Les Italiens, disent ordinairement parlant de l'Etat de Genes, *gente senza fede mare senza pesce, monte senza Legno, & Dena senza vergona*. C'est à-dire, *gens sans fo*

des Princes &c. Septemb. 1706. 165
mer sans poisson , montagnes sans bois , &
femme sans pudeur. Ce jugement est un peu
trop général pour qu'il n'y doive pas avoir
quelque exception ; il y a peu de Provinces
aufquelles on n'ait pas donné quelque Epi-
thete injurieuse.

Cependant, à dire les choses comme el-
les sont, on ne peut pas disconvenir, que
les Genoïs en général, n'ayent souvent
manqué de foi envers leurs Gouverneurs &
leurs Souverains, principalement dans le
XV. & XVI. siecle. Les particuliers ont
aussi trahi plusieurs fois la fidelité qu'ils
avoient jurée à leurs Maîtres.

Par exemple, a-t-on rien vû de plus in-
digne & de plus condamnable, que la per-
fidie d'André Doria Genoïs ? qui en 1528.
ayant le commandement de l'Armée Na-
vale de France, profita des malheurs de
François I. pour embrasser le parti de Char-
les V. à qui il livra la Ville de Genes, qui
étoit, pour lors, sous la domination de
France ? Il lui auroit même livré l'Armée
Navale, si elle ne s'étoit promptement re-
tirée à Savonne.

Don Stephano Doria, Gentilhomme
Genoïs, un des descendans d'André Doria,
dont nous venons de parler, vient de com-
mettre une nouvelle trahison, qui rafraî-
chit la memoire de la premiere ; il étoit Ca-
pitaine Commandant d'une Galere de l'Es-
cadre du Duc de Turcis, pour le service du
Roi d'Espagne ; au mois de juillet il deman-
da la permission au Duc de Turcis d'aller
avec sa Galere ; prendre son Epouse qui
étoit sur la côte de Genes, près de Savonne.
Il y alla effectivement, mais ayant fat

*Trahison
de Doria.*

mettre à terre un Capitaine & quelques soldats, qui n'étoient pas de son complot; il fit embarquer plusieurs Prêtres ou Moines, presque tous Napolitains ou Siciliens, & ayant ensuite mis à la voile, il fut joint de deux Fregates Angloises, qui l'attendoient à cette hauteur, lesquelles ont escorté cette Galere à Barcelonne. Il ne faut pas douter que l'Archiduc ne l'ait reçu très-favorablement; mais je ne sçai si dans le fond il fait beaucoup de cas de pareilles gens; feu le Roi Guillaume ne les estimoit point, aussi n'a-t'il presque jamais donné aucun emploi à ceux qui, par trahison, avoient abandonné le parti du Roi Jaques II. son beaupere, pour venir se ranger sous ses étendars.

III. Ce fut le 6. Juillet, qu'un détachement d'environ dix mille hommes de l'Armée Imperiale, sous le commandement du Colonel Paté, passa l'Adige près d'Anguilare, comme nous l'avons remarqué ailleurs. * Le Prince Eugene, quelques jours après, à la tête d'un autre détachement, passa la même riviere, au dessous de Legnago. Ces deux Corps se joignirent; lors que le premier eut passé le Tartaro ou Canal Blanc, & ayant descendu plusieurs milles, passerent le Pô à Policella, entre Racam & Crespino, le 16. Juillet, & les jours suivans; & par ainsi les Imperiaux penetrerent dans les Polesines du Ferrarois, appartenant au Pape. Comme ils ne trouverent aucunes difficultez dans tous ces passages, cette Armée marcha par le Duché de la Mirandolle, & s'avança vers le Modenois. Le troisieme du mois d'Août, elle étoit à la

vûc

* Voyez Août page 104.

des Princes &c. Septemb. 1706. 167
vûe de l'Armée Françoisè près de Guastalle; de sorte qu'on étoit à la veille d'un sanglant combat. Après avoir marqué le mouvement de l'Armée Imperiale, il est à propos de dire un mot de celle de France.

IV. Mr. le Duc de Vendôme, qui étoit encore en Lombardie lors du premier mouvement, ne pouvant pas garder tous les bords de l'Adige, qui a un cours de plus de trente grande lieues, depuis Veronne jusques à la mer, ni les rivières du Tartaro, du Panaro, & de plusieurs autres où il avoit établi des quartiers après la bataille de Calcinato, rappella toutes les troupes qu'il avoit dans ces endroits-là, ne mettant son application qu'à garder les montagnes du Bressau, le bas du Lac de Garde, le Mincio & le Mantouïan; ce qui étoit encore embrasser beaucoup de terrain; mais il ne pouvoit faire autrement, parce que le Prince Eugene avoit laissé dans le Veronois, un Corps de dix à douze mille hommes, qui depuis son éloignement avoit été renforcé par les quinze Regimens des troupes de Hesse-Cassel, dont nous fîmes mention le mois dernier. *

V. Comme Labadia est un poste avantageux dans les Polesines de Rovigo, entre l'Adige & l'Adigete, Mr. de Vendôme, qui l'avoit fait fortifier, y auroit laissé une forte Garnison, si la République de Venise ne l'avoit fait assurer par le General Steinau, qu'elle y mettroit des troupes, pour empêcher que les Imperiaux ne s'en emparassent, & ne s'en servissent pour porter la guerre dans les endroits occupez par les armes de France. Sur ces assurances Mr. de

*Mouvements
de l'Armée
Françoisè.*

*Les Venitiens
chassés de
Labadia.*

* Voyez Août page 101.

La République s'en plaint.

de Vendôme remit ce poste en l'état qu'il étoit au Général Steinau, qui effectivement y mit Garnison Venitienne, sous les ordres du Sieur Soardo Général de Bataille: Mais à peine les troupes Françoises furent éloignées, que cet Officier se laissa surprendre par un détachement de 4000. Impériaux, qui sans tirer l'épée, en chasserent les Venitiens. Apparamment qu'il y eut de la faute du Sieur Soardo, puisqu'il a été arrêté prisonnier par ordre de la République, & que le Senat a envoyé ordre à son Ambassadeur à Vienne, pour demander satisfaction du procédé des Impériaux, & l'évacuation de cette Place: Je ne sçai ce que ces plaintes opereront; mais si la politique n'a point de part dans cette démarche, elle est du moins capable d'empêcher la Cour de France de s'en plaindre.

Mr. d'Orleans prend possession du commandement de l'Armée.

VI. Monsieur le Duc d'Orleans, ayant pris le 18. Juillet le commandement de l'Armée de France, dont le quartier général étoit à Goïto sur le Mincio, S. A. R. visita ensuite les postes voisins, & envoya ordre à Mr. le Duc de la Feuillade, de lui envoyer 24. Escadrons de la Cavallerie qui est en Piémont, lesquels y arriverent au commencement du mois d'Août. Le 19. Juillet au matin, Mr. de Vendôme partit en poste pour se rendre à Paris, & de là en Flandres.

Les Ducs de Savoie & les Princes de Savoie se refusent à Genes.

VII. Le 15. Juillet Madame la Duchesse de Savoie, Madame Royale mere du Duc de ce nom, & les deux jeunes Princes de Piémont, arriverent *incognito* à Genes, pour y faire leur residence. Cette extremité doit être dure à Mr. de Savoie, voyant que bien
 loia

des Princes &c. Septemb. 1706. 169

loin de réussir dans le dessein qu'il a formé, de chasser du Trône d'Espagne, sa propre fille & son gendre, (quoi qu'ils ne lui eussent donné aucun sujet de mécontentement,) il se voit lui-même presque dépouillé de ses Etats, & réduit dans la nécessité de chercher un azile chez ses voisins, pour les Duchesses sa mere, son épouse, & pour les Princes ses fils. Sans insulter aux malheurs de ce Prince, S. A. R. ne nous fournit-elle pas une belle occasion de réfléchir à cette peine du Talion dont parle Moïse, & à cette sentence de l'Evangile, *œil pour œil, & dent pour dent.*

VIII. Voici ce qui s'est passé de plus considerable au siege de Turin depuis l'impression de nôtre dernier Journal, jusques au 8. Août, qui est la date de nos dernieres lettres. Après la prise de la Lunette dont nous avons parlé ailleurs * les Assiegeans attaquèrent le 22. Juillet 3. autres Lunettes & l'avant-chemin couvert, qu'ils emporterent l'épée à la main. Avant qu'on put être logé par tout, les Assiegez reprirent une de ces Lunettes à la droite de l'attaque; mais ils ne la conserverent qu'un quart d'heure, les Grenadiers François les en ayans chassés avec beaucoup de vigueur. Après cet avantage les François avancerent leurs approches par la sape, & ayant fait creuser plusieurs puits le long de leur paralelle, à quinze toises l'un de l'autre, on y fit couler un ruisseau qu'on avoit détourné, & l'eau ayant penetré dans plusieurs mines des Assiegez, les rendit inutilés. Le cinq du mois d'Août, les Assiegeans se rendirent maîtres du second chemin cou-

*Suite du
Siege de
Turin.*

vert

* Voyez Août page 103.

vert, où ils se logerent, & établirent des batteries qui battoient en brèche, ayant déjà renversé les deux contregards: la prise de tous ces ouvrages extérieurs n'a pas pû se faire sans perdre quelque monde; cependant on assure que depuis le commencement du siege jusques à present les François n'ont eu que 900. hommes tuez ou blesez; & qu'il leur est venu plus de 1800. déserteurs de la Place.

Détachemens faits pour la Lombardie.

IX. Mr. de la Feuillade, qui avoit été en Lombardie s'aboucher avec Mr. le Duc d'Orleans, a fait marcher en ce Pais-là, en différentes reprises, 60. Escadrons de Cavalerie ou Dragons, n'en ayant conservé que 28. pour les besoins du siege, ou pour resserver Mr. de Savoye, qui se trouve enfermé dans la vallée de Lucerne: ces détachemens furent remplacés par les troupes qui étoient du côté de Ceva, Mondovi & autres Postes que Mr. de la Feuillade a rapelés.

Mr. de Parelle battu & fait prisonnier.

X. Le Marquis de Parelle s'étant avancé vers les hauteurs de Parodi, avec 400. Chevaux & mille Fantassins des troupes de Mr. Savoye, fut battu & fait prisonnier avec plus de trois cens hommes des siens, le reste s'étant sauvé en déroute dans les montagnes.

A R T I C L E IV.

Contenant quelques Nouvelles de SUISSE.

Secrétaire & valise de Mr. de Mellaredo pris par les François.

I. I L y a quelque tems qu'on nous donna avis, qu'un parti de la Garnison Francoise de Mezoia, avoit pris le Secrétaire de Mr. de Mellaredo, Envoyé de Savoye en Suisse, lors qu'il s'en retournoit à Turin.

Turin ; & qu'on avoit trouvé dans sa valise, non seulement tous les Papiers & Mémoires de la Commission, mais aussi l'Original des instructions que cet Envoyé avoit laissé aux autres Ministres des Alliez, qui tendoient à semer la désunion parmi le Corps Helvetique, & plusieurs autres Papiers d'une dangereuse conséquence à la tranquillité des Suisses : Je ne jugeai pas à propos d'en faire mention, parce que je crûs l'avis faux ou envenimé, principalement sur ce qu'on me mandoit que parmi ces Papiers, il y avoit une espece de Traité que Mr. de Mellaredo avoit fait avec certaines gens qui voloient les Couriers, allant de France en Italie ; mais aujourd'hui il semble qu'on est contraint d'y ajouter foi, puisqu'on a verifié en Suisse, & confronté une partie de ces écrits, sur d'autres écritures de Mr. de Mellaredo, en présence de plusieurs Avoyers & autres Magistrats des Cantons.

Après cette verification, on a imprimé à Bâle ce Mémoire d'instructions, * accompagné de quelques reflexions, qu'un Suisse dit-on, y a faites : cette pièce, qui fait beaucoup de bruit, est assez intéressante pour trouver place ici, d'autant plus que je suis persuadé que plusieurs personnes ne l'ont pas encore vû.

Mémoire du Sr. de Mellaredo, servant d'instruction aux Ministres des Hauts Alliez qui résident en Suisse.

LA Suisse est un Corps composé de plusieurs Membres, c'est à dire, de plusieurs Républiques.

Mémoire de Mr. de Mellaredo.

* *Mr. de Puyfieux en a fait mention dans son discours à la Diette générale, Voyez Août p. 145.*

Républiques, connus sous le nom de Cantons, qui étant de différentes Religions, & ayant de différentes maximes de Gouvernement, & des intérêts non seulement différens, mais opposez, l'on peut dire que c'est un Corps monstrueux.

En effet il est surprenant qu'un Corps composé de tant de Membres si différens, & chez lesquels il y a des partis si opposez, puisse se conserver dans la tranquillité où il est; plus surprenant encore que l'union Helvetique soit le boulevard qu'ils opposent, & à l'ombre de laquelle ils se conservent dans l'état où ils sont, puis qu'il n'y a rien moins que de l'union dans le Corps Helvetique, & que rien n'est moins capable de le garantir, que cette prétendue union, qui le rend inutile à toutes les autres Puissances, & qui empêche qu'il ne prenne des résolutions conformes à ses intérêts, & à ceux de la cause commune.

Les Ministres que les Puissances ont en Suisse, doivent faire connoître l'abus de cette prétendue union, qui fait échouer toutes les négociations que les Hauts Alliez font faire en Suisse, & qui ne sert qu'à faire réussir celles des Ministres de France, qui prêchent l'union & sement la désunion: publiquement celle là, & secrettement celle-ci. Le motif qui les engage à inviter tous les Cantons à l'union, est que par ce moyen la pluralité l'emporte sur le moindre nombre; & comme les Cantons Catholiques sont dévoüez à la France, & qu'il faut que celui de Bâle suive ses mouvemens par crainte, & qu'elle a des partis assez considérables dans les autres Cantons Protestans, ses Ministres sont toujours assurés de réussir dans leurs projets, & de faire échouer ceux

des

des Princes &c. Septemb. 1706. 173
des autres Puissances.

C'est ainsi qu'a échoüé la neutralité de la Savoye. Si le Canton de Berne seul, ou uniquement uni avec celui de Fribourg, qui y avoit les mêmes interêts que lui, avoit insisté à la Neutralité, & qu'ils eussent pris la résolution de la soutenir, sans demander le concours des autres Cantons, il est seur qu'ils l'auroient obtenuë, mais dès qu'elle a vû que ces deux Cantons ont demandé le concours des autres, elle a changé de résolution, étant bien persuadée, que la plupart des autres Cantons s'opposeroient que l'on ne prît pas des résolutions contraires à ses interêts & à ses desfeins, ce que la suite des negociations n'a que trop verifié. L'on peut facilement remarquer à Berne, que les Partisans de France, ne prêchent que cette union, qu'ils n'opposent ce fantôme aux veritez & aux realitez, que pour favoriser la France; car ils en connoissent parfaitement bien l'illusion; en effet c'est la chose la plus contraire au Canton de Berne, que cette prétenduë union soumet à la délibération des autres Cantons; parce que l'union exige que la pluralité des voix l'emporte dans les délibérations générales, & comme la France est toujours assurée de la pluralité, d'autant que les voix sont venales dans presque tous les Cantons; elle rend par ce moyen inutile tout ce que celui de Berne projette de plus avantageux pour ses interêts, & de plus utile pour sa conservation.

Il est surprenant qu'il y ait à Berne un aussi grand nombre de personnes qui adorent cette union, comme leur Dieu tuteur, sans vouloir réfléchir qu'elle sera la cause de la perte de leur République, puisque les Cantons Catholiques

tholiques, jaloux que celui de Berne est aussi puissant que tous eux, ne le regardent qu'avec des yeux d'envie, & profiteront toujours de toutes les occasions de s'agrandir, en l'abaissant; & s'il s'en présente une de favorable, la France les secondera avec tout l'argent dont ils auront besoin, pour, en abaissant le Canton de Berne, détruire entièrement le parti qui lui est opposé.

Il est surprenant, dis-je, que cette prétendue union Helvétique, fasse tant d'impression à Berne, & que les personnes qui composent le Corps Souverain de cette République, éclairées, prudentes & prévoyantes, comme elles sont, veulent soumettre leurs sentimens judicieux à la pluralité des voix des Cantons qui sont la plupart rendus à la France, & gouvernés par des gens à qui le Canton de Berne ne feroit pas les baguettes.

C'est donc cette prétendue union qu'il faut combattre à Berne, tout comme à Zurich; & leur faire connoître que l'on a découvert par tout ailleurs, que ce n'est qu'un vain fantôme, & que l'on y est surpris, que les Cantons les plus puissans & les plus éclairés, soient si aveugles, que de ne pas voir que les autres ne s'en servent que pour leur perte, & pour être les Maîtres des délibérations.

Il est vrai qu'autrefois, cette union étoit le seul moyen, pour maintenir le Corps Helvétique en tranquillité pour le soutenir contre les Puissances qui vouloient l'attaquer, & pour affermir sa liberté. C'est par le moyen de cette union, que le Corps est parvenu dans ce degré de Puissance où il est.

Les esprits étoient pour lors unis de cœur, d'intérêts & de Religion; mais à présent qu'il
n'y

des Princes &c. Septemb. 1706. 175

n'y a plus d'amitié parmi eux, qu'en apparence, que leurs intérêts sont differens tout comme leur Religion, l'union n'est plus compatible, & ne peut plus être la maxime fondamentale du Gouvernement du Corps, & c'est une erreur plus que populaire, que de croire que des gens desunis de cœur, d'intérêt & de Religion, puissent se conserver par l'union.

Si l'on réussit de détruire à Zurich & à Berne cette prétendue union, l'on en tirera beaucoup des avantages. La Religion a animé les esprits dans ces deux Cantons contre la France à cause de sa persécution, & l'on ne s'en prévaut pas seulement pour détruire le service que le Canton de Berne a en France, & empêcher que celui de Zurich n'y en établisse pas un; mais aussi l'on obtiendra que ces Cantons seront toujours opposés aux vûes de la France, & favorables à celles des Hauts-Alliez, qui en pourront retirer de l'usage, soit par le moyen des troupes, soit par celui des passages.

La crainte de la France, est un des moyens les plus efficaces, que les Partisans employent pour augmenter leur parti, par celui des timides, dont le nombre est assez grand à Berne, comme il arrive ordinairement dans les Républiques qui ont jôûi d'une longue paix, qui rend les esprits mols & effeminés; & ce qui est de plus particulier, c'est de voir que presque tous ceux qui ont été Officiers & qui sont membres du Conseil Souverain, soient les plus timides; & que les gens de lettre soient les plus résolus: ce n'est pas cependant un problème difficile à développer, si l'on réfléchit que ces Officiers sont remplis de cette puissance de la France, de son activité dans l'action & de sa prévoyance pour les provisions; ils repassent incessam-

incessamment devant les yeux ces progrès du passé, malgré le nombre de ses ennemis, ils en imposent à leurs compatriotes, & ils jugent de l'avenir sur ce qu'ils ont vû autrefois; sans réfléchir que le Roi de France n'a plus cette même vivacité; que ses Ministres ne sont plus animez d'un esprit égal à celui qu'avoient leurs Prédecesseurs; que les Finances sont épuisées, que le commerce y est détruit, que la Noblesse y est ruinée, que le peuple y est opprimé, que les Artisans & les Laboueurs y sont épuisez; que les Généraux ne sont plus de la même habileté.

Les gens de lettre au contraire, (dont le nombre augmente tous les jours à Berne) font ces reflexions; ils se considerent enveloppés de toute part par leurs ennemis, quoique leurs Alliez; ils regardent la France comme une puissance avide, ennemie de leur Republique & de leur liberté; ils se resouviennent que Louis XIV. vouloit commencer ses conquêtes par la Suisse; & ils sont persuadés que s'il étoit venu à ses fins, ils auroient été le morceau de Polipheme. Ils sçavent que cette Puissance se serviroit du specieux pretexte de Religion pour les envahir; ils regardent les Catholiques comme les instrumens dont la France se serviroit à tout le moins pour les abaisser; ils voyent que c'est elle qui leur suscite tous les differens que les Cantons Protestans ont avec les Catholiques; mais leur timidité les empêche d'agir.

Il faut détruire cette timidité dans le Canton de Berne, & un Ministre d'Angleterre peut le faire mieux que personne, parce que ce Canton a beaucoup de confiance & de respect pour cette Puissance, qui la considere comme la premiere de la Communion, & pour celle qui en

des Princes &c. Septemb. 1706. 177

doit être le boulevard : son Ministre peut se servir de cette puissante raison pour animer les timides & pour attirer dans son parti les Ministres de l'Evangile, qui ont beaucoup de credit sur le peuple, ce qu'un Ministre d'un Prince Catholique ne peut pas faire. Le Ministre d'Angleterre peut assurer le Canton du secours de sa Reine, & qu'elle engagera les Puissances ses Alliez, pour le secourir, &c.

Mr. de Mellarede s'étend ensuite beaucoup sur les élections des Députés, des Magistrats & des autres principaux Emplois de l'Etat, prétendant qu'il seroit plus avantageux aux Alliez, que ces élections se fissent au sort, que non pas par choix ; parce que le hazard feroit souvent tomber ces Charges sur la tête de gens *bien intentionnés*, & opposez aux interêts de France.

Il dit ensuite, que si un Ministre d'Angle-
terre attire par ses caresses les Ministres de
l'Evangile, (ce qu'un Ministre de Savoye
ne peut pas faire,) il est certain que ceux-
ci qui ont beaucoup de credit sur le peuple,
l'attireront insensiblement dans le parti des
Hauts Alliez. D'autant plus que l'Ambassa-
deur de France se rend odieux au Canton de
Berne par ses plaintes continuelles, faites sur
de simples soubçons.

Ce que je viens de rapporter ne contient qu'environ la moitié du Mémoire de Mr. de Mellarede; mais comme le reste ne roule que sur la même matiere, je me dispenserai de le copier tout au long, afin de pouvoir donner place dans ce Journal à quelques reflexions qui ont été faites pour y servir de réponse : Nous voyons que ce Mémoire se renferme à 6. points principaux. 1. La figure que Mr. de Mellarede donne au Gouvernement de la Suisse. 2.

L'inutilité de l'union parmi le Corps Helvétique. 3. Les sentimens des Bernois sur la prospérité ou adverfité de la France. 4. La methode avec laquelle un Ambassadeur d'Angleterre doit agir en Suisse. 5. Que l'élection des Magistrats en Suisse doit se faire par le sort. 6. Et sur les plaintes continuelles des Ambassadeurs de France au Canton de Berne. Je renfermerai dans ces six Articles, les principales reflexions que la Suisse, dont nous avons déjà parlé, y a faites, on en retranchera même un bon nombre, afin de pouvoir donner place aux autres matieres qui doivent entrer dans ce Journal.

Reflexions sur le Mémoire ci-dessus.

*Reflexions
ou réponse à
ce Mémoire.*

1. LE Sieur de Mellaredé, qui trouve que la Suisse est un Corps monstrueux, parce qu'il est composé d'Etats differens & separez, qui ont des principes de Gouvernement & des interêts opposés, ne trouve-t'il point aussi que l'Univers est un assemblée monstrueux? Il est composé non seulement de parties differentes, mais contraires & opposées. Qu'y a t'il de plus contraire que le feu & l'eau? Qu'y a t'il de plus different que l'air & la terre? Qu'y a t'il de plus opposé l'un à l'autre, que le cours des Astres? N'est-ce pas une confusion miraculeuse, qu'un ordre éternel conserve? La correspondance, s'il est permis de parler ainsi, l'harmonie égale & constante entre les parties differentes & opposées, rend inébranlable le corps qu'elles composent! Mais aussi-tôt que les liens de l'Univers se briseront, aussi-tôt que l'harmonie cessera entre les differentes parties; aussi-tôt l'Univers dissous s'abîmera.

des Princes, &c. Septemb. 1706. 179
Il en sera du même de la Suisse. Aussi-tôt que l'union ne sera plus entre les Cantons, aussi-tôt la liberté perira, & la Suisse entière sera écrasée de ses propres ruines.

Ce Corps de la Suisse, *monstrueux* selon le Sr. de Mellaredé, a dans l'histoire aussi bien que dans la nature, un beau & magnifique modèle. L'ancienne Grece étoit composée d'un grand nombre d'Etats & de Républiques, qui avoient chacune un gouvernement propre, des intérêts séparés, des mœurs & des loix différentes. Il y avoit même entre elles des disputes sur la Religion, qui quelquefois les armerent les unes contre les autres: Elles ne laissoient pas d'avoir une union générale, semblable à celle des Cantons Suisses: Le Corps de la Grece a subsisté, s'est fait craindre & respecter jusqu'à ce que l'union générale a été ruinée par l'ambition particulière, & par les conseils corrompus, qui empoisonnerent quelques unes des Républiques, & les détachèrent des autres. Exemple memorable, que les Suisses doivent toujours se mettre devant les yeux! leur unique étude devoit être l'histoire de l'ancienne Grece!

2. Le Sr. de Mellaredé s'expliquant sans obscurité, découvre naïvement le motif qui l'oblige à parler contre l'union de la Suisse. *Les Ministres que les Puissances ont en Suisse*, dit-il, *doivent faire connoître l'abus de cette prétendue union, qui fait échouer toutes les négociations qu'entreprennent les Hauts Alliez, & réussir celles des Ministres de France.*

C'est donc l'intérêt présent des Hauts Alliez, ce n'est point l'amitié qu'ils ont pour le Conseil de Berne, ni aucune autre raison, qui les porte à donner des conseils contre l'union?

si l'union étoit favorable aux Hauts Alliez, le Sr. de Mellaredé n'entreprendroit point d'en faire connoître l'abus; il n'y en trouveroit point; mais les desseins des Hauts Alliez sont-ils conformes aux interêts de la Suisse? c'est ce qu'il n'examine point, & qu'il est important de considérer.

Les Hauts Alliez n'ont travaillé depuis le commencement de la guerre, qu'à détacher les Suisses de l'amitié de la France, & sur tout le Canton de Berne, qu'à les brouiller ensemble & avec elle. Est-ce un dessein qui convienne aux Suisses? la Suisse est comme une espece de centre, entre la France, l'Allemagne, l'Italie, & la Savoye; elle separe ces Puissances comme une borne separe plusieurs aboutissans qui la joignent; aussi-tôt que la borne sera hors de sa place, & ne marquera plus exactement les limites de chacun; aussi-tôt devenuë inutile, elle sera abbatuë; de même aussi-tôt que les Suisses abandonneront la neutralité, aussi-tôt regardez comme ennemis, ils seront attaquez, & facilement opprimez. Toute la politique des Suisses doit être de menager leurs anciens Alliez, & d'observer avec eux une parfaite neutralité.

Selon le Sr. de Mellaredé, l'union du Corps Helvetique est le seul ressort qui fait réussir en Suisse toutes les negociations de la France; cependant si on l'en croit, les Ministres de France *prêchent publiquement l'union, & sement secrettement la division*; comment peut-il accorder cette accusation avec ce qu'il nous apprend des grands avantages que les Ministres de France tirent de l'union? en verité ils seroient bien insensé de semer la division, si l'union seule, comme il l'avouë, fait réussir leurs

des Princes &c. Septemb. 1706. 181
leurs negociations : Il est inutile de laver les
Ministres de France d'une calomnie qui se
détruit si manifestement elle-même.

Le Sr. de Mellaredé a choisi le Canton de
Berne, entre tous les autres, pour le séparer
de la ligue generale ; je ne sçai si cette pre-
ference doit plaire à Mrs. de Berne, ou les
offencer ; mais je sçai certainement que ce ne
peut être que la considération de leur puissan-
ce, & non point l'esperance de trouver chez
eux plus de facilitez qu'ailleurs, qui l'a deter-
miné à les élire pour être les destructeurs de
l'union Helvetique & de la Patrie.

Il est vrai que le Canton de Berne seul est
aussi puissant qu'une bonne partie des autres
Cantons ; Il est encore vrai qu'il y a à Berne
un grand nombre de gens sages & habiles, &
qui appliquez à l'étude, tâchent tous les jours
de devenir plus habiles ; mais ces gens sages
sont bien éloignez d'avoir la folle presomp-
tion que le Sieur Mellaredé leur attribué. Ils
n'ignorent pas que les autres Cantons ont aus-
si des hommes éclairés à leur tête ; Politiques
conformés, zelés compatriotes, éloquens ora-
teurs. *Ces personnes éclairées, prudentes, prévo-
yantes, qui composent le Corps Souverain de
Berne, ne se laissent point aveugler par une
sotte vanité ; Ils sçavent que si le Canton de
Berne n'étoit plus couvert de ce redoutable
bouclier, de l'union Helvetique, qui comme
une autre tête de Meduse, arrête la marche des
troupes étrangères, rend immobiles les Armées
à l'approche du territoire Suisse, toute la puis-
sance de Berne, semblable à une rosée legere,
sous les rayons du Soleil, le dissiperoit bien-
tôt & s'évanouïroit.*

Le Sr. Mellaredé, dit que l'union sera la

cause de la perte de Berne, parce que selon lui, les Cantons Catholiques, jaloux de la grandeur de celui de Berne, cherchent sans cesse une occasion de l'humilier, & de s'agrandir en l'abaissant; que la France les secondera toujours, lorsque cette heureuse occasion se présentera; miserable raisonnement d'un homme qui s'abandonne à ses imaginations égarées, & qui s'aveugle & se contredit lui-même!

Cette occasion qu'il prétend faussement que cherche les Cantons Catholiques, Berne la leur fourniroit, si comme veut le Sr. de Mella-rede, il se separoit du Corps Helvetique. Alors toutes ces plaintes, dont il dit que les Ambassadeurs de France fatiguent le Conseil de Berne, se rassembleroient & feroient un juste sujet de vengeance. La France, quand même elle seroit reduite à cette extremité, où il se flate ridiculement que les Hauts Alliez la reduiront, seroit encore trop puissante contre Berne seul, & fortifiée du secours des Cantons Catholiques avec qui elle pourroit partager les debris de l'Etat de Berne, elle l'auroit conquis & demembré avant que les autres Puissances eussent songé à le défendre: Ainsi il faut conclure, que la separation d'avec le Corps Helvetique perdrait Berne, & qu'il n'y a que l'union qui puisse le conserver & le garantir du peril. Trouvera-t'on à present, que ce grand nombre de personnes, *qui dans Berne adorent l'union comme leur Dieu tutelaire*, ne soient pas des personnes sages & de bons Citoyens? Ne trouvera-t'on pas au contraire, que ceux qui conspirent contre l'union, sont des incensez, des traîtres, des Catilina, dignes des plus rigoureux supplices? Si l'union se détrui-soit dans le Corps Helvetique, Berne seroit la

proye

des Princes &c. Septemb. 1706. 183
proye de la France, & Zurich celle de la Maison d'Autriche. Ce dernier Canton n'a, sans doute, pas encore oublié, que peu de tems après la Paix de Riswick, il fut obligé d'avoir recours à la France, pour se garantir des attaques que la Maison d'Autriche préparoit déjà contre lui.

3. Le Sr. de Mellaredo donne une idée peu avantageuse des gens de lettre de Berne, lors qu'ils croyent, (à ce qu'il dit) *que la France ennemie de leur Republique, en veut à leur liberté &c.* Qui est l'homme censé qui a jamais soubçonné le Roi de France d'avoir eu dessein d'envahir la Suisse? Que feroit-il d'un País dont la garde lui coûteroit plus qu'il ne lui rapporteroit? Il dissiperoit & rendroit inutile à son service tout ce peuple de guerviers, s'il entreprenoit de lui ravir sa liberté & ses montagnes; s'il avoit conquis ces montagnes, il n'y trouveroit plus de Soldats, que la liberté seule élève, & retient dans ce país sauvage; il se priveroit lui même d'une partie de la force de ses armées.

Le problème du Sr. Mellaredo, *que ceux qui ont été Officiers sont plus timides dans le Conseil que les gens de lettres*, n'est ni nouveau ni surprenant: de tout tems les Republiques ont vû des gens de Lettres hardis & insolens dans les Conseils, lâches & tremblans dans les actions: Les gens de guerre au contraire sont circonspects & moderez dans les deliberations, courageux & intrepides dans l'exécution Qui parloit avec plus de hardiesse & de fermeté que Demostene & Ciceron? Qui agissoit avec moins de courage que ces deux grands hommes? l'un prit la fuite dans une bataille qu'il avoit conseillé, l'autre laissa condamner

son ami, & se tut à la vue d'une troupe de soldats, qui ne l'eussent pas interrompu, s'il eût osé parler. L'ignorance de la guerre produit dans les uns cette hardiesse tumultueuse & aveugle, quand ils sont loin du danger; l'expérience des armes, qui présente à l'esprit toutes les suites d'un mauvais conseil, produit dans les autres cette sage moderation que le Sr. Mellarede a tort d'appeller timidité.

4. Le Sr. Mellarede remet au Ministre d'Angleterre, l'exécution du grand ouvrage dont il a formé le projet, qui est de desunir les Cantons de Zurich & de Berne du Corps Helvetique, pour l'avantage des Hauts Alliez. Il nous apprend, que les motifs de Religion, la confiance, le respect & l'attachement que Mrs. de Berne ont pour l'Angleterre, doivent operer la réussite de ce projet. Etrange recompense que l'Angleterre prepare à Mrs. de Berne, de leur affection pour elle! Quelle marque de son amitié pour eux! leur separation du reste du Corps Helvetique, leur ruine & celle de la patrie commune!

Il ne faut plus s'étonner de la chaleur avec laquelle Mr. Stanian Envoyé d'Angleterre, animoit Messieurs de Berne à vider par les armes la contestation qui étoit survenuë il n'y a pas l'ong tems entre eux & Mr. l'Evêque de Bâle. * Voilà quels sont les preceptes du Sr. de Mellarede, & ses moyens pour parvenir à la division du Corps Helvetique: c'est le systeme commun de tous les Ministres des Hauts Alliez; & Mr. de Mellarede veut que pour y mieux réussir, le Ministre d'Angleterre attire à lui, par des caresses, les Ministres

* Voyez Tom. IV. de ce Journal, pag. 268.

des Princes &c. Septemb. 1706. 185
de l'Evangile, qui ayant beaucoup de credit sur
le peuple, l'attireront dans ce parti. Détestable
politique, qui peut-être n'a déjà été que trop
suivie! Détestable politique, dis-je, qui pro-
pose de corrompre les Ministres de l'Evangile
pour seduire les peuples!

5. Sans décider quelle est la plus avanta-
geuse methode pour proceder en Suisse à l'é-
lection des Magistrats & autres Conducteurs
de l'Etat; ou la maniere de les faire à la plura-
lité des voix, comme cela s'est pratiqué jusques
à present; ou celle d'y proceder par le sort,
comme le propose le Sr. Mellarede, il est cer-
tain qu'elles ont routes deux des inconveniens.
La brigue peut avoir part à la premiere, & le
caprice & l'aveuglement dans la seconde; Car
comme le sort est aveugle, il peut élever aux
premieres dignitez, un imbecile, ou un trait-
tre, capable de perdre la patrie par son igno-
rance ou par sa malice: On peut prendre des
mesures pour prevenir la brigue, & on ne peut
pas remedier au caprice.

6. Enfin on convient que l'Ambassadeur de
France a souvent été obligé de faire des plain-
tes au Canton de Berne, sur tout depuis que
le Sr. de Mellarede a été en Suisse; l'ouvertu-
re de sa valise en a découvert la source; il y
avoit dans le Pais de Vaux une troupe de
Bandits, qui depuis quelque tems ont infecté
les chemins, & volé les Couriers de France:
on a trouvé dans les Papiers du Sr. de Mellare-
de, les noms des voleurs. La verité a été
mise devant les yeux de Messieurs de Berne,
qui ont pû reconnoître si les plaintes de l'Amb-
assadeur de France étoient mal fondées.

Par toutes les raisons qu'on vient d'alleguer

on voit clairement que tous les Cantons ont intérêt de rester bien unis entr'eux, de se défier des pièges que leur tendent ceux qui travaillent sur les preceptes du Sr. Mellarede, qui a voulu donner de fausses idées de la conduite des Suisses & des François, qui sont également mal digérées, mais il ne faut pas s'en étonner; car où auroit-il puisé des connoissances plus nettes?

Diette Generale des Cantons.

II. Ce Memoire & ces reflexions avoient été mises sous la presse avant l'assemblée de la Diette generale, qui se tint le mois dernier à Bade; il faut que les preceptes de Mr. de Mellarede n'ayent pas été du goût des Suisses, puisque les matieres qu'on y a agité, quelqu'épineuses qu'elles eussent paru dans leur commencement, ont été traitées avec une entiere tranquillité: il paroît même que la doctrine de Mr. de Mellarede, & les conseils violens de Mr. Stanyan, & de Mr. de Greuth, n'ont servi qu'à resserrer plus fortement le nœud salutaire de l'union du Corps Helvetique.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

Negotiations de Paix en Hongrie rompues.

I. **C**Eux là ne se sont pas trompez, qui ont crû que la fermeté ou l'opiniâtreté des Hongrois, à obtenir de la Cour Imperiale pour préliminaires de la Paix, les demandes exorbitantes qu'ils firent au com-

des Princes &c. Septemb. 1706. 187
commencement de la negociation, empê-
cheroit la conclusion de ce Traité. Les
Mécontens prétendoient qu'il étoit de leur
interêt & de la justice de l'Empereur, de
les rétablir dans leurs anciennes Loix &
dans leurs privilèges; ce qui ne pouvoit s'é-
xécuter qu'en faisant observer la Pragma-
tique du Roi André, & rendre par ce
moyen à la Noblesse & au Corps de la
Nation, la liberté de se choisir ses Rois.
Le Conseil Imperial au contraire, trou-
voit que la gloire de l'Empereur seroit ter-
nie, s'il suivoit les sentimens des Mini-
stres d'Angleterre & de Hollande, Me-
diateurs de cette Paix, qui étoient chargez
de finir la guerre de Hongrie à quel prix que
ce fût, afin de pouvoir employer contre
la France, les troupes qui agissoient dans
ce pays là. Comme la suspension d'armes
expiroit au 24. Juillet, l'Empereur en fit
demander la prolongation; mais les Mé-
contens la refuserent, voyant qu'elle n'a-
boutissoit qu'à fortifier les Places, & grossir
les Troupes de l'Empereur, outre qu'ils crai-
gnoient que le repos & l'inaction de leurs
Soldats n'amolît leur courage: De manie-
re que le terme de cette Treve étant expiré,
la guerre vient de se rallumer dans ce pays-là
aussi fort que jamais. La suite nous ap-
prendra auquel des deux partis elle sera le
plus favorable.

Cependant la suspension d'armes a four-
ni à l'Empereur le moyen de ravitailler les
Places de Hongrie & de Transilvanie, qui *Avantages*
reconnoissent encore son autorité, & le *reciproques*
ont de faire travailler aux Lignes qui *de la suspen-*
couvrent une partie de la basse Autriche & *son d'armes*
qui

qui doivent être gardées par les milices. D'un autre côté, le Prince Ragotski & les Mécontens en ont aussi tiré quelque avantage: celui-là a obtenu en particulier l'élargissement de la Princesse son épouse & de ses enfans, qui depuis longues années étoient retenus en prison: Ce Prince & le Corps de la Noblesse Hongroise ont fait voir à toute l'Europe, qu'ils avoient eu quelque espece de raison de prendre les armes pour se faire restituer leurs biens, car l'offre que l'Empereur avoit faite de donner l'investiture de la Transilvanie au Prince Ragotski, de lui donner dans l'Empire un équivalent pour les Terres, Châteaux & autres biens qu'il a en Hongrie, de faire restituer aux Protestans leurs Temples & les revenus de leurs Consistoires, & de rétablir la Charge de Palatin de Hongrie en faveur du Comte Berezini: Ces offres de restitution, dis-je, & quelques autres de cette nature étans des preuves convaincantes qu'on en avoit dépouillé les legitimes propriétaires, sont des raisons démonstratives, que les Hongrois ne sont pas tout-à-fait condamnables d'avoir pris les armes, pour se faire rendre la justice que leurs remontrances n'avoient pû obtenir, & que l'équité du feu Empereur auroit pû contenter s'il avoit voulu prévenir les sujets de cette guerre intestine.

*Demission
l'Evêque
Vienne.*

II. L'onzième Juillet le Comte d'Harach Evêque de Vienne & Coadjuteur de Saltzboutg, fit sa demission de son Evêché entre les mains de l'Empereur, qui y nomma le même jour François-Ferdinand Baron de Rummel, ci-devant Precepteur de l'Empereur.

des Princes, &c. Septemb. 1706. 189

reur, qui possédoit déjà l'Evêché de Tinoz, & plusieurs autres benefices. Cette demission surprit toute la Cour de Vienne, & plusieurs sont encore occupez à en rechercher la raison. Les uns prétendent, que c'est l'effet de la douleur que ce Prelat ressentit de la mort de Mr. son pere, que nous annonçames le mois dernier; d'autres disent que cet Evêque est trop jeune, & trop bien fait, pour être susceptible d'un chagrin si violent; & d'autres veulent que c'est un effet de quelque mécontentement; ce qu'il y a de certain, c'est que cette conduite, qui a peu d'exemples, ne sera pas suivie, & ne passera jamais en loi parmi les Prelats.

III. Les Etats Généraux des Provinces-Unies, écrivirent dernièrement à la Diette de Ratisbonne, pour leur reprocher leur lenteur & leur peu d'application à ce qu'ils appellent *le bien public*, leur attribuant d'avoir procuré les avantages que les armes de France ont remporté cette Campagne sur le Rhin: la lecture de cette lettre offensa également les trois Colleges, prétendant qu'il y avoit des termes hautains & injurieux, qui convenoient peu à l'Assemblée souveraine de l'Empire; aussi le Cardinal de Lambert, principal Commissaire Imperial, ne put jamais obliger les trois Colleges, de faire réponse aux Hollandois, quoi qu'il leur représentât les obligations que l'Empire & l'Empereur avoient à cette République, dont l'amitié n'étoit pas à rejeter.

La Diette de l'Empire offensée par les Hollandois.

IV. Au mois de Juillet, on proposa dans cette Diette de reconnoître le Duc d'Hannover pour Electeur; que cela étoit d'autant plus nécessaire, disoit le Cardinal de Lambert,

*On propose
l'érection
d'un neu-
vième &
dixième Ele-
ctorat.*

berg, que le College Electoral étant privé des suffrages des Electeurs de Baviere & de Cologne, on devoit les remplacer par celui du Duc d'Hannover: plusieurs Princes Catholiques s'y opposerent, & alleguerent pour leurs raisons, que les Protestans n'étoient déjà que trop puissans dans l'Empire, sans augmenter leur autorité dans le College Electoral, où il n'y avoit plus que trois Electeurs Catholiques; sçavoir, Mayence, Treves, & Palatin; que pour donner aux Catholiques la superiorité qu'ils ont eu & qu'ils doivent toujours avoir dans ce College, & pour contrebalancer le suffrage d'Hannover, il étoit à propos d'ériger un dixième Electoral Catholique; mais qu'en ce cas-là, cette érection devoit se faire par les suffrages de la Diette en general, & non pas par le Conseil Aulique de Vienne, qui mal à propos & sans droit, s'étoit arrogé cette autorité sous le dernier regne; qu'à cette condition & en annullant cette procedure irreguliere du Conseil de Vienne, la Diette pouroit ériger deux Electorats, l'un Protestant en faveur du Duc d'Hannover, & l'autre Catholique, pour un Prince de l'Empire. Cette difficulté n'a pas encore été levée, ni les differens de la Religion terminez, puis qu'au contraire, on en a renouvelé l'agitation.

Il y eut le 27. Juillet un incendie à Ratisbonne, qui reduisit en cendres l'Hôtel de Ville, une partie de la Chancellerie, & plusieurs maisons voisines.

*Detache-
ment du
Prince de*

V. Par ordre de l'Empereur, on a détaché de l'Armée du Prince de Bade, quatre à cinq Regimens pour envoyer en Hongrie, non-

nonobstant les remontrances que ce Prince fit de la foiblesse de cette armée. & du danger qu'il y avoit, que le Maréchal de Villars ne profitât de cette foiblesse pour passer au delà du Rhin. La Cour Imperiale se contenta de lui répondre, que ce qui lui restoit de troupes, étoit plus que suffisant pour garder les Lignes de Bihel & de Stolhoffen; que d'ailleurs, s'il y avoit quelque danger à craindre, c'étoit aux Cercles de Franconie & de Swabe, de les prevenir par la levée de leurs milices; puis qu'étant le plus exposez, ils étoient aussi les plus interessez de veiller à leur conservation. Le Prince de Bade, peut satisfait de cette reponse, s'est retiré à Rastadt, pour passer le reste de la Campagne auprès de la Princesse son épouse, laissant au Général Tunghen le commandement de l'Armée Imperiale, & le soin de la garde de ces lignes, regardant cet emploi indigne de la gloire qu'il s'étoit acquise dans plusieurs occasions, & qu'il comptoit d'augmenter cette campagne.

VI. Il paroît que l'Empire n'a plus rien à craindre pendant cette campagne de la part de Mr. de Villars, & que le plus gros de ses progres en est fait; il lui suffit d'avoir repris Haguenau, & les autres Postes que les Imperiaux occupoient en Alsace, d'avoir dégagé le Fort Louïs, d'avoir obligé les Allemans de repasser le Rhin, & de les avoir chassés de l'Isle du Marquisat; de la maniere dont nous le marquâmes le mois dernier; * depuis ce tems-là, ce General ne s'est appliqué qu'à faire relever l'ouvrage à Corne, la Demi-Lune, & les autres ouvra-

*Bade pour
la Hongrie.*

*Mr. de Vil-
lars a fait
reparer les
ouvrages de
l'Isle du
Marquisat.*

* Voyez Août page 148.

ges de cette Isle qui furent rafez en exécution du XXIV. article de la Paix de Rishwick, ce qui lui a été d'autant plus facile que le travail, depuis le fondement jusqu'à rcz de chauffée, n'avoit nullement été endommagé.

Prince Ragotski député au Grand Seigneur.

VII. Nous aprenons à ce moment que le Prince Ragotski avoit dépêché un Gentilhomme Hongrois à la Porte, pour informer le Grand Seigneur que la negociation de la paix de Hongrie avoit été rompue, parce que l'Empereur avoit refusé de rétablir les privileges & les libertez du Royaume, restituer les biens usurpez à la Noblesse, demandant au surplus la bienveüillance & la protection de Sa Hauteffe.

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & Pais du NORD depuis le mois dernier.

Le peuple de Prusse prend les armes & pourquoi.

I. **N**ous parlâmes le mois dernier, * de l'ordre que le Roi de Suede & le Roi Stanislas avoient envoyé dans la Prusse Polonoise; cet ordre n'a pas été executé à la lettre, puisqu'aucontraire les Paisans de cette Province, excitez aparament par la Noblesse, avoient pris les armes, uniquement pour se garantir des violences des troupes des trois Rois: car cette Epiphanie continuë à desoler la Pologne, & la ruïne entiere de cette Republique est immanquable, à moins que tout le Royaume, s'unissant, ne suive l'exemple des sages Prussiens.

* Voyez Août page 115.

des Princes, &c. Septemb. 1706. 193
fiens, qu'on a laissé en repos depuis le témoignage de leur fermeté.

II. Le Roi Auguste contre sa coutume, ayant fait un séjour de près de trois mois à Cracovie, en partit au commencement de Juillet avec son Armée pour retourner en Lithuanie, tant pour obliger les Palatinats qui ont reconnu le Roi Stanislas, de l'abjurer de nouveau, que pour aller au devant de l'Armée du Czard de Moscovie, qu'on assure être en pleine marche pour venir en Pologne: si cela est, voilà un nouveau sujet d'affliction pour le pauvre peuple de ce malheureux Royaume; puis qu'on sçait que les Moscovites mal disciplinez, & très-mauvais Soldats ne sont propres qu'à desoler & ruiner les Provinces où ils pénètrent: ce peuple est déjà si accoutumé au joug, que cet accablement qui le menace, ne devoit pas beaucoup l'effrayer, puisque ses propres amis ne le traitent pas avec plus de douceur; nous avons si souvent parlé des violentes extorsions que les Troupes tant étrangères que nationales exercent contre eux qu'il seroit plus ennuyeux que consolant de rebattre cette matiere; il suffira de dire que le Roi Auguste, en s'éloignant de Cracovie, y a laissé une forte garnison Saxonne, à laquelle cette malheureuse Ville est obligée de fournir une contribution de quatorze cens soixante-dix écus chaque semaine. Aparanment que la misere publique fera bientôt tarir cette source: lors qu'il n'y aura plus d'argent dans les coffres des peuples de Cracovie, les Saxons & les Suedois pourront leur adresser ces vers, supposé qu'ils fussent pour les consoler de leurs pertes.

Le Roi Auguste retourne en Lithuanie.

Grosse contribution que les Saxons tirent de Cracovie.

Ne

*Ne rejettez point, Cracovie,
L'état où vous avez été,
Ce n'est plus la prospérité
Qui fait toujours ici le bonheur de la vie;
Car bien souvent l'adversité,
Dont tôt ou tard elle est suivie,
N'enleve aux malheureux qu'elle a persecuté,
Que ce qui fournissoit de matiere à l'envie.
Mettant le reste en sûreté.*

Mouvement du Roi de Suede.

III. Les Rois de Suede & Stanislas, qui ont aussi séché les bourses des peuples de Volhinie, se sont mis en marche, pour empêcher, s'ils le peuvent, la jonction du Roi Auguste avec les Moscovites. Si ces deux Rois penetrent en Lithuanie, il ne faut pas douter que le Roi Auguste ne tourne encore d'un autre côté; car il n'est pas en volonté d'hazarder une nouvelle bataille contre les Suedois; il s'en est trop mal trouvé à Frawstad; & d'ailleurs son parti s'affoiblit tous les jours.

Plusieurs Princes & Seigneurs Polonois, se soumettent au Roi Stanislas.

IV. Le Prince Radzewil, grand Chancelier de Lithuanie, a abandonné ce Prince, & s'est joint au Roi Stanislas, de même que plusieurs autres Palatins, Vaivodes & Starostes, qui ont mené au nouveau Roi les troupes qui étoient sous leur commandement. On assuroit même que les Sieurs Wiefnowski & Oginski, grand & petit General de Lithuanie, branloient au manche, pour garantir le reste de leurs terres du saccagement dont les Suedois les menacent: ce grand General se seroit même déjà soumis au Roi Stanislas, si ce Prince avoit voulu lui accorder les conditions qu'il a proposé, dont les principales sont. I. Qu'on lui laissera le Commandement

des Princes &c. Septemb. 1706. 195
 mandement absolu & sans indépendance
 des Troupes qu'il mene avec lui. 2. Qu'on
 lui conservera les Domaines ou Economies
 Royales qu'il possède. 3. Qu'on le dédom-
 magera des pertes qu'il a souffertes sur ses
 terres par les ravages des Suédois. 4. Que
 la Charge de Castellan de Cracovie sera
 conférée à son frere. 5. Et enfin qu'on
 mettroit en liberté plusieurs de ses parens
 & amis qui sont prisonniers, & dont il don-
 ne la liste.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
 en ANGLETERRE depuis le mois
 dernier.*

I. ENfin les Commissaires Anglois &
 Ecoffois ayans terminé leurs confe-
 rences, au sujet de l'union des deux Royau-
 mes, dont nous avons parlé dans les mois
 précédens, les articles qui ont été arrêtez,
 furent signez à triple le deuxiême du mois
 d'Août, dont un Extrait doit être déposé
 dans les Archives de la Couronne, & les
 deux autres présentez aux prochains Parle-
 mens d'Angleterre & d'Ecoffe, pour y être
 approuvez & ratifiez : il semble cependant
 que les Commissaires Ecoffois qui dans
 quelques points ont surpassé leur pouvoir
 & les limites de leurs instructions, n'ont
 pas voulu prendre sur leur compte, tout ce
 qui a été arrêté, puis qu'avant de signer ce
 Traité, ils ont mis au bas; *le tout convenu sous
 le bon plaisir de Nosseigneurs du Parlement
 d'Ecoffe & non autrement.* Ces Commissaires

*Traité
 d'Union en-
 tre l'Ecoffe
 & l'Anglé-
 terre.*

O

font

sont retournez chez eux pour y attendre l'ouverture de ce Parlement qui se doit faire à Edimbourg au mois de Septembre.

*Officiers &
Flotte pour
la descente.*

II. L'Amiral Schowel, le Comte de Rivers, le Lieutenant Général Earle, le Comte de Nassau, le Comte d'Essex, l'Abbé de la Bourlie, (qui se fait aujourd'hui nommer Marquis de Guiscard,) & plusieurs autres principaux Officiers, destinés au Commandement de la descente, dont la France est menacée, étans arrivés à Portsmouth le 6. du mois d'Août, on arbora le Pavillon de départ sur le Vaisseau le *Britania*; on embarqua les troupes & les équipages; & comme l'Escadre du Chevalier Fairborn & celle de Hollande qui avoient pris des troupes à Ostende, étoient aussi arrivées à l'Isle de *With*, cette Flotte, (sur laquelle toute l'Europe a les yeux autétifs depuis plusieurs mois, & qui ne menace pas moins, que le bouleversement de la Monarchie Française) n'attendoit qu'un vent favorable pour mettre à la voile: elle doit être en mer presentement. Je ne sçai si ceux qui ont comparé ces grands préparatifs au travail de la montagne de la Fable, qui n'enfanta qu'une souris, auront prophetisé juste: cependant l'Abbé de la Bourlie, qu'on peut dire être le principal arbutant de cette expedition, se promet beaucoup d'un Manifeste qu'il a dressé, & dont on a fait une grosse édition, par lequel entr'autres, il promet aux François Religioneux ou mal convertis, le rétablissement de l'Edit de Nantes. Digne emploi d'un homme qui jouissoit en France, par les bienfaits du Roi, de plus de trente mille livres de rente des biens d'Eglise! On ne peut encore rien dire

*Manifeste
dressé par
l'Abbé de la
Bourlie.*

des Princes &c. Septemb. 1706. 197
 dire de positif, de l'effet que produira ce Manifeste: on sçait seulement que ces sortes d'écrits, sont souvent des ameçons de politique, auxquels un peuple peu éclairé, se laisse prendre, comme un poisson. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce Manifeste a été approuvé dans le Conseil de la Reine, & que cet Abbé a été pourvû d'une Commission de Lieutenant Général de l'Empereur; mais ce n'est qu'un titre d'honneur; car la Reine n'a pas jugé à propos de lui confier le Commandement de ses troupes, par le peu d'expérience qu'il a dans l'art militaire; & il y a apparence que les Alliez se serviront de lui, comme le Singe faisoit de la pate du Chat, pour tirer les Marons de la braise.

III. L'Amiral Hollandois Allemonde est revenu de Portugal; on parle différemment de son retour; les uns disent que c'est à cause de quelque différent qu'il a eu avec le Vice-Amiral Lacke, leur humeur ne pouvant pas compatir ensemble, d'autres veulent qu'on l'a fait venir pour commander une nouvelle Escadre, qu'on doit équiper incessamment, & sur laquelle on embarquera quelques troupes à la fin de Septembre ou au mois d'Octobre, pour aller soutenir celles de la descente, au cas qu'elle ait le succès dont on se flatte.

*Retour de
 l'Amiral
 Allemonde
 & pourquoi.*

A R T I C L E VIII

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier,

I. **D**Epuis plusieurs années, les Ministres du Roi de Prusse, à la Haye *Le Roi de Prusse arri-*
 ayans

*ve en Hol-
lande, &
pourquoi.*

ayans sollicité inutilement la satisfaction que ce Prince prétend à la succession de feu le Roi Guillaume, Sa Majesté Prussienne se rendit en Hollande au mois de Juillet, dans la vûe que sa présence leveroit une partie des difficultez qu'on lui fait, & qu'il obtiendrait plus de justice que n'en eue le Comte d'Egmont sur ses prétentions au Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, qui furent inserées dans le Protocole de sa Médiation à Riswick le 17. Octobre 1698. Les Etats de Hollande nommerent Mr. Witsen Bourgmestre d'Amsterdam, & le Comte de Portland, pour les Commissaires Députés, afin de conférer avec les Ministres du Roi de Prusse sur la matiere de ses demandes. On tint plusieurs conférences à ce sujet, sans avoir pris aucune résolution décisive; l'occasion se présente très-favorable à Sa M. P. pour se faire écouter & pour obtenir justice; aussi ses Ministres en ont fait sentir les conséquences aux Députés Hollandois; lors qu'ils ont représenté l'avantage que la République tiroit de l'amitié & de l'alliance de Sa M. P. qui avoit actuellement plus de quinze mille hommes à leur service.

*Mad. de
Nassau arri-
ve aussi à la
Haye, &
pourquoi.*

II. Le cinquième Août la Princesse de Nassau, Gouvernante Douairiere de Frise, se rendit aussi à la Haye, pour veiller aux interêts de son fils, au sujet de la même Succession. Quelques avis avoient marqué, que cette Princesse, craignant que le voyage du Roi de Prusse ne fut pour solliciter la Charge de Stadhouder, ou Gouverneur Général des Provinces Unies, en faveur de quelque Prince de sa Maison, étoit venuë

venuë en Hollande, afin de tâcher de faire tomber cette Charge à son fils, au cas que les Hollandois fussent disposez à la rétablir: mais comme L. H. P. se sont déjà expliquées plusieurs fois, qu'elles ne vouloient plus se donner des Maîtres, telles qu'étoient les Princes d'Orange, qui avoient mis comme en tutelle leur liberté; on ne croit pas qu'ils conferent jamais cette grande autorité à un seul homme. La politique qu'ils observent aujourd'hui de nommer les Généraux de leurs Armées, & d'envoyer à leur suite, ou, pour parler plus juste, de mettre à leur tête des Députez de leur Assemblée, les rend toujours maîtres des mouvemens de leurs Troupes & des moindres entreprises, au lieu que leurs Stadhouders dispoisoient comme bon leur sembloit, de toutes les forces de la République, & les sacrifioient souvent mal à propos, & uniquement pour leur gloire particuliere; comme quelques Généraux de nos jours ont fait depuis trois ans, celles qui sont sous leur Commandement.

Raison pour ne pas rétablir la Charge de Stadhouder.

La politique de ne pas donner trop d'autorité à un Général, est très-ancienne; l'Histoire des premières années du Christianisme nous apprend, que la rapidité des conquêtes de Germanicus, devant qui rien ne pouvoit tenir ferme; que tout ce qui paroissoit devant lui étoit repoussé, battu, mis en déroute, jettant par tout l'épouvente & la consternation, fut la cause de sa perte; puisque la jalousie que l'Empereur Tibere son maître, conçut de la gloire de ce Conquerant, l'obligea de le rappeler des rives du Rhin; & ne trouvant rien à repro-

Qu'il est dangereux de donner toute l'autorité à un seul.

cher à sa conduite, qu'un peu trop de valeur qui lui avoit procuré un enchaînement de victoires, le fit emprisonner; triste & indigne recompense des travaux d'un grand Capitaine!

III. Le 26. Juillet il arriva dans les Ports de Hollande, quinze Vaisseaux marchands venant des Indes Orientales, dont on estime la charge à plus de quatre millions & demi de florins Hollandois: Il y avoit aussi sept autres Vaisseaux pour le compte de la Compagnie Angloise, qui avoient été separez de deux autres par une rude tempête, dont on n'a aucune nouvelle, ce qui fait craindre qu'ils n'ayent été perdus. Ces Vaisseaux seroient arrivez un mois plutôt sans les vents contraires & les calmes, qui ont interrompu leur navigation, L'inconstance de la Mer a porté un Poëte de faire parler cet Element de la forte.

*Vaisseaux
des Indes
arrivez en
Hollande.*

*A tort de mes premiers Amans,
On admire la hardiesse,
Puisqu'on aime encore ma rudesse,
Mon orgueil & mes changemens.
On me blâme quand je suis douce,
Ainsi l'on m'accuse souvent;
Oh! que mon sort a du caprice,
Quand ma faveur même est propice,
On dit que ce n'est que du vent.*

*Le commerce
des Pays-
Bas rétabli
avec la
Hollande.*

IV. La revolution arrivée il y a deux mois aux Pays-Bas, a produit la revocation de la resolution que les Etats Généraux prirent le 14 Octobre 1699. qui défendoit le Commerce entre la Hollande & les Provinces du Pays-Bas Espagnol: Au mois de Juil-

des Princes &c. Septemb. 1706. 201
1er dernier, ce Commerce fut rétabli sur
le pied qu'il avoit été fixé en 1680.

V. Le 22. & le 23. Juillet un Detachement de l'Armée d'Hollande sous le commandement du Général Salisch, investi Menin, petite Place sur la Lis, entre Lille & Courtrai; on employa douze jours a faire les lignes de circonvallation & de contrevallation, & à établir les batteries; de maniere que la tranchée ne put être ouverte que la nuit du 4. au 5. d'Août. Les Alliez se flaterent d'abord d'emporter cette Place dans moins de tems, & avec moins de peine qu'ils n'avoient fait Ostende; mais ils commencent à connoître que Mr. de Caraman, Lieutenant Général qui commande dans la Place, ne leur en veut pas faire si bon marché, & que la terreur parmi la Garnison n'est pas tout-a fait telle que les Imprimez d'Hollande veulent nous l'insinuer, puisqu'ils nous disent que Mr. de Marlborough, comme un second Pyrrhus, n'avoit qu'à se presenter ou envoyer ses ordres devant une Place, pour s'en faire ouvrir les portes: peut-être que les Assiegez de Menin, lui feront la même réponse que ceux de Sparte firent à Pyrrhus.

*Menin assié-
gé.*

*Pyrrhus fit sommer Sparte avec tant de
haleur,*

Que le peuple en prit l'épouvante;

*(Ce peuple qu'on sçait bien qui n'étoit pas
trembleur)*

Pour dissiper d'un mot cette frayeur naissante;

Ainsi parla, dit-on, un homme plein de cœur.

*Si Pyrrhus est un Dieu, nôtre terreur est
vaine,*

Les

*Les Innocens n'ont rien à craindre devant
lui;*

*Si c'est un homme, qu'il apprenne,
Qu'à des hommes vaillans il s'attaque au-
jourd'hui.*

En effet la Garnison de Menin est composée de braves gens, il y a un Regiment de Dragons de Bretagne & 12. Bataillons, qui sont deux de Gondrain, trois de Haffis Suisse, deux de S. Sulpice, un de Bouffers, deux d'Iffingheim & deux de Spar; Mr. de Caraman & le Marquis de Bully, Gouverneur de la Place en ont fait sortir toutes les bouches inutiles, qu'ils ont envoyé à Lisle, de maniere que si les Magazins se trouvent aussi bien fournis qu'on le marque, le Siege sera meurtrier.

Les Alliez ont attaqué cette Place par deux Tranchées qui se communiquent l'une à l'autre par une paralelle, entre la porte de Bruges & celle d'Ipre, du côté de Rousselaër. Le Prince Royal de Prusse, ayant demandé la permission à son pere, de rester au Camp de Menin jusqu'à la reddition de cette Place, a obtenu l'effet de sa priere; ainsi il partagera avec le Général Salisch, les lauriers de cette expedition.

Le cinq du mois d'Août Mr. de Caraman fit faire une sortie, qui poussa les Assiégeans jusques dans leur Camp, combla les Tranchées & ruina leurs travaux; l'action fut si vigoureuse, qu'elle dura depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures après midi; on peut juger de la perte des uns & des autres par la Trêve de deux heures que le Général Salisch fit demander à

Mr.

Mr. de Caraman pour enlever & enterrer les morts, & de la resolution qui fut prise le même jour dans un Conseil de guerre tenu dans le Camp, qu'à l'avenir les Lieutenans Généraux des Alliez n'iroient point commander dans les Tranchées, & qu'on n'y envoyeroit que des Majors Généraux ou des Brigadiers.

Tous les avis venus par Bruxelles, nous assurent qu'il y a devant Menin cent dix pièces de Canon en batterie, & soixante Mortiers: Cette nombreuse Artillerie ne doit pas manquer de foudroyer cette Place; aussi ajoûte-t-on, qu'elle avoit déjà réduit en cendres une partie de la Ville, & fait sauter un Magazin à bombes, & autres feux d'artifice.

VI. Depuis la prise d'Ostende, on a ré- *Paquebots établis d'Ostende en Angleterre.*
tabli les Paquebots des Pays Bas, allant à Douvres, ainsi les dépêches d'Angleterre pour l'Armée de Flandres, ne passent plus par la Hollande, ce qui porte un notable préjudice à ceux qui jouissent des revenus des Postes en Hollande; car ce revenu n'est point au profit de l'Etat; les Maîtres des Postes n'en rendent compte à personne; mais cela abregé de beaucoup la route des males, & fera que les ordres de la Reine & les avis de ces Généraux resteront moins en chemin.

ARTICLE IX.

Contenant quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

I. **L**E Sieur St. Urbain, un des plus habiles Graveurs que nous ayons aujourd'hui. *Medaille du Pape,*

d'hui en Europe, sçavant Antiquaire, bon Peintre & excellent Architecte, continué d'enrichir les Cabinets des curieux, de ses beaux ouvrages, parmi lesquels on estime beaucoup son histoire Metallique des Papes, depuis Jean XXII. jusqu'à Urbain VIII. dont on nous fait esperer la suite. Cet habile homme a nouvellement donné au public une Medaille de sa façon, frappée à l'honneur du Pape regnant. Le sujet en est, le zele & l'application que le St. Pere fait paroître pour l'instruction des peuples, & l'exemple qu'il donne aux Prelats de prêcher eux-mêmes les veritez Evangeliques.

Cette Medaille represente d'un côté l'effigie du Pape, avec cette inscription, CLEMENS XI. PONT. M. A. VI. C'est-à-dire, *Clement XI. Souverain Pontife*, le chiffre VI. marque la sixième année de son Pontificat; dans le revers, on voit le même Pape prêchant assis dans la Chaire Pontificale, ayant à ses pieds un globe terrestre. A une distance au dessus de sa tête du côté droit, on voit paroître le Saint Esprit en forme de Colombe, qui darde des rayons dans son oreille, pour nous marquer la sainteté de la Doctrine qu'il prêché: on lit à l'entour de cette Legende, IPSUM AUDITE, c'est-à-dire, *Ecourez-le*, & dans l'exergue on trouve *Nanceii cusa*, qui nous apprend que cette Medaille a été gravée à Nancy.

C'est dans cette Ville là chez le Sieur Gaydon, qu'on a imprimé en Latin, une explication historique de cette Medaille; il suffit pour donner une haute idée de la beauté & de l'érudition de ce Commentaire d'en nommer l'Auteur; c'est le R. P. Louis Hugo Prieur des Prémontrés de Nancy. Cet ouvrage contient 14. pages in 4°. audevant duquel il y a une très-belle

des Princes &c. Septemb. 1706. 205
belle Epître dedicatoire au Pape, faite par le
Sieur de St. Urbain.

II. Le Sr. Bugnon, Geographe de Son A. R.
Mr. le Duc de Lorraine, lui a présenté depuis
peu deux ouvrages manuscrits, sous le titre
de *Polium Geographique*; l'un desquels com-
prend la description des Duchez de Lorraine
& de Bar; & l'autre celle des Evêchez & Dé-
partemens de Metz, Toul, & Verdun. Plusieurs
personnes ont cru de la basse Latinité, le ter-
me de *Polium*, dont se sert ici nôtre Auteur;
d'autres le dérivent d'un mot Grec, qui signi-
fie *beaucoup*, ou *Ville*, comme qui diroit de-
scription de plusieurs Lieux: le Dictionnaire
de Furetiere, n'employe ce mot que pour
nous apprendre les vertus d'une plante Medeci-
nale qu'on appelle de ce nom là: mais sans
rien décider sur le titre, nous dirons un mot
de ces deux ouvrages, en attendant de pouvoir
en parler plus au long, lors qu'ils seront pu-
bliers, puisqu'on nous assure qu'on doit les mer-
tre au premier jour sous la Presse. Ils ne sau-
roient manquer d'être bien reçûs, principale-
ment des peuples des deux Duchez & des trois
Evêchez, à cause de l'avantage & de l'utilité
particuliere qu'ils en recevront.

Le premier de ces *Polium*, est divisé en
trois parties; la premiere de ces parties com-
prend un dénombrement général des princi-
pales Jurisdiccions des Duchez de Lorraine &
de Bar, où l'Auteur a inseré tout ce que
Charles IV. ceda ou aliena à la France, mar-
quant la distance qu'il y a de chaque lieu où
il y a Prevôté, jusqu'à celui du Baillage où
la Jurisdiccion ressortit. La seconde partie est
une Table alphanbetique de tous les Chefs
Lieux de l'Etat contenant leur situation, leur
distance

*Polium
Geographi-
que de Lor-
raine &c.*

distance, les bornes des Prévôtés; & la troisième est une autre Table alphabétique de tous les lieux de l'Etat, à la suite desquels on trouve le nom de la Prévôté dont il dépend, où l'on y remarque aussi les Abbayes d'hommes & de filles, & toutes les Maisons Conventuelles de l'un & l'autre sexe, qui sont situées dans la Lorraine & dans le Barrois.

Le second *Polium*, qui traite des Evêchez de Metz, Toul & Verdun, est composé à peu près suivant le même ordre que le précédent; mais on ne l'a divisé qu'en deux parties. Dans la première, toutes les Prévôtés ou Châtellenies qui dépendent d'un même Evêché & Département, sont placées immédiatement après le lieu du siège de leur Jurisdiction, en telle sorte que d'un coup d'œil on y voit les trois Evêchez & tout ce qui y a été joint des Duchez de Lorraine & de Bar, soit par alienation, soit par quelques Traitez. La seconde partie est une Table alphabétique de tous les lieux compris dans l'ouvrage, lesquels sont suivis du nom de la Prévôté d'où ils dépendent & par des caracteres differens, on connoit de quel Département ou Diocèse ils sont.

Le Sr. Bugnon est très-éloquent & fort sçavant, sur tout dans l'histoire & dans la Geographie, il y a quelques années qu'étant en France, il présenta au Roi plusieurs Cartes particulieres en manuscrit, dont Sa M. parut contente.

*These de
Mr. l'Abbé
de Tricaud.*

III. Le 3 du mois de Juin dernier, Mr. l'Abbé de Tricaud, Chanoine d'Esnay de Lion, qui est déjà si connu dans la République des Lettres, soutint en Sorbonne sa première These de Licence (qui étoit la mineure) avec un applaudissement de toutes les personnes de distinction & de tous les Savans qui s'y trou-
rent

rent en très-grand nombre. Il avoit pour Président Mr. l'Evêque de Montauban, qui est de l'Illustre Maison d'Hauſſonville de Vaubecourt, qui est aussi Abbé d'Esnay de Lion. La planche qui representoit un S. Louis guerissant les malades, étoit magnifique. Parmi les personnes illustres du Clergé qui s'y trouverent, il y avoit Mr. l'Evêque de Lavour de la Maison de Mailly, frere de Mr. l'Archvêque d'Arles, & Mr. l'Abbé de Joyeuse, qui y fut dès le commencement de l'Acte. Parmi les gens d'épée & de la premiere qualité, on y apperçut Mr. le Marquis de Montandre, de la Maison de la Roche-Foucault, & Mr. le Marquis de Torcy cy-devant Capitaine de la Gendarmerie & Maréchal de Camp, &c.

IV. On a mis depuis peu sous la presse, un livre nouveau sous ce titre, *Les Amours de Parnasse*, qu'on croit avoir été composé à Paris: sur l'avis qu'on m'en donne, je prévois que cet ouvrage fera du bruit, parce, dit-t-on, qu'il démasque bien des gens, & qu'on y donne la Clef de quantité d'évenemens secrets qui interressent plusieurs personnes de reputation & de credit: & qu'on assure que l'Auteur fait profession de dire la verité; cette verité, qui devoit être bien reçue de tout le monde en blesse toujours quelqu'uns principalement les esprits pedantesques.

V. Mr. Color, sçavant Ecclésiastique du Clermontois en Arragone Diocese de Rheims, amateur de la verité & des recherches de l'antiquité; nous écrivit dernièrement une lettre, dont nous joindrons ici l'extrait, il seroit à souhaiter que ceux qui augmentent le Dictionnaire de Moreri, ou qui font les frais des nouvelles éditions, fissent sur cette lettre, l'attention qu'elle merite.

Amour de Parnasse.

Mr. Color écrit à l'Auteur & à quel sujet.

*Extrait d'une Lettre à l'Auteur de ce Journal
au sujet du Dictionnaire de Moreri.*

MR. Les différentes éditions de Moreri, les augmentations & les corrections qu'on y fait, ou qu'on y pourroit faire, devroit obliger les Libraires qui en font la dépense, d'avertir le public quelques mois à l'avance du dessein qu'ils ont de mettre cet ouvrage sous la Presse, indiquant en même tems l'endroit où les sçavans & les curieux pourroient leur adresser (en affranchissant les paquets) les mémoires qu'on auroit à leur communiquer, tant à l'égard des articles importans qui ont été oubliés, que pour augmenter ou corriger ceux qui sont déjà imprimés, dont plusieurs sont très fautifs.

Par exemple on les avertiroit, que dans les éditions précédentes on a mis dans un indigne oubli, un ancien Roi, (puisqu'il a précédé la fondation de Rome) dont l'Auteur de l'Énéide parle si avantageusement. Ce Roi s'appelloit TURNUS.

On auroit aussi pû faire un article très-curieux du chemin de Cesar, (*Via Casarea*) dont les historiens de Champagne & de Rheims ont souvent parlé, & que les peuples de cette Province appellent encore aujourd'hui *le chemin ferré*. Quoi qu'il ne soit plus dans son premier état, il conserve cependant un reste d'antiquité qui meritoit une place dans Moreri. Ce chemin, (qui fut réhaussé & pavé avec une dépense & un travail infini, après que Cesar se fut rendu maître des Gaules) conduisoit de Rheims en Lorraine par les rivieres de Suippe, de Tourbe & d'Aixne, traversant le

bois

bois qui regne entre le Bourg de Vienné-le-Château, & l'Abbaye de Moirmont, passant ensuite par le Duché de Bar, & allant aboutir à la Meuse. Ce chemin, dis je, est encore très-remarquable, sur tout depuis Viaine la-Ville, jusqu'à Rheims, & mene dans une partie du Barrois, où l'on trouve de tems à autre des Medailles que cet Empereur y avoit fait enter-
rer en très-grande quantité; monument de vanité immortelle qui a été imité dans les siècles qui se sont écoulés après lui.

A l'égard de la correction ou de l'augmentation des articles qui sont déjà placez dans Moreri, on en pourroit trouver un très-grand nombre d'exemples à citer, un seul suffira pour faire connoître l'utilité & l'avantage que le public recevrait, si les Imprimeurs de cet ouvrage vouloient se donner le soin qu'on demande d'eux, sans les engager à aucune dépense extraordinaire.

Dans les Editions qui ont déjà paru, nous trouvons sous le nom de *Charlier*, le fameux Jean Gerson, on nous dit que le Village où il avoit pris naissance, & dont il portoit le nom étoit près de Rheims; cependant c'est là une erreur qu'il seroit bon de corriger dans une nouvelle Edition, puisque ce Village de *Gerson* étoit près de Rethel, des dépendances de la Paroisse de Barby, & éloigné de 8. à 9. lieues de Rheims. On auroit pû ajouter au même article, que ce Village est entièrement ruiné; mais qu'il n'y a pas 40. ans qu'on voyoit encore un reste de muraille de la maison natale de Gerson, que les gens du pays appelloient *le Pignon de Gerson*. On auroit encore pû leur faire remarquer, qu'on trouve dans l'Eglise de Barby l'Epitaphe d'Elisabeth
la

la Chardeniere, femme d'Arnaud le Charlier, & mere de Jean Gerson, qui, quoique presque effacée, a été déchiffrée depuis peu par un habile Antiquaire: la voici mot à mot & selon l'orthographe de ce tems-là.

*Elizabeth la Chardeniere,
Qui fin bel ot Z vie entiere,
D'Arnaut le Charlier Eponse,
Auzquels Enffans ont été douzè.
Devant cest hus fust Enterrée.
M. quatre cens Z I. l'année,
Estoit d'Juing le jour huitième,
Jhesus li doint gloire saintime.*

Pour l'intelligence de ce Monument d'antiquité, il faut remarquer que le mot *ot* répond à l'*habuit* des Latins, le mot d'*hus* veut dire une porte, & ce mot est encore en usage parmi les Païsans du voisinage; les *Z* signifient *et* ou *é*.

ARTICLE X.

*Contenant la mort des Princes & autres
Personnes Illustres.*

*Femmes
qu'on fouët-
te pour de-
venir fe-
condes.*

I. **L**ES Romains celebroident une fête au mois de Fevrier, qu'on appelloit *Lupercales*; pendant laquelle les Prêtres payens allans par la Ville, frapioient les jeunes femmes, avec des fouëts faits de peau de chevre; elles alloient même au devant des coups, dans l'esperance que cette flagellation les rendroit fécondes.

S'il étoit necessaire aux Dames Chrétien-
nes, pour devenir fécondes, d'être fouë-

tées

des Princes &c. Septemb. 1706. 205
 sées, il s'en trouveroit, peut-être, d'assez
 charitables, qui n'épargneroient pas dans
 cette occasion leurs bras nerveux : cepen-
 dant, on jugeroit aisément aujourd'hui que
 leur peau délicate a été épargnée, puisque
 nous n'avons aucunes naissances considéra-
 bles à anoncer ce mois-ci. La sterilité des
 Himénées n'est pas moins grande que celle
 des naissances ; sans doute que la guerre &
 les chaleurs de la canicule en sont en partie
 la cause : ainsi cet Article ne sera composé,
 que de matieres tristes & affligeantes, que la
 mort nous fourni.

II. Dame Marie-Louïse-Claire-Antoi-
 nette de Luxembourg, Princesse de Tingri,
 autrefois Dame du Palais de la Reine, & en-
 suite Religieuse Professe de l'Abbaye au
 Bois de l'Ordre de St. Bernard, & qui avoit
 passé dans l'Ordre des Chanoinesses de
 Poullé, mourut à Versailles le 16. Juillet,
 âgée de 80. ans. Elle étoit fille de Mr. de
 Brante Duc de Luxembourg, Pair de Fran-
 ce, Chevalier des Ordres du Roi, Capitai-
 ne des Chevaux-Legers de la Garde, &
 Gouverneur de Blaye. Après la mort de Mr.
 de Brante, la Duchesse de Luxembourg sa
 veuve, épousa en secondes nûces N.... de
 Clermont Tonnerre, Duc de Luxembourg,
 Oncle du feu Evêque de Noyon : de ce se-
 cond mariage est sorti feu Madame la Du-
 chesse de Luxembourg, femme de feu Mr.
 le Maréchal Duc de Luxembourg, Pair de
 France, Chevalier des Ordres du Roi, Gou-
 verneur de Normandie, & Général des Ar-
 mées du Roi, dont la valeur & l'habileté, le
 fait encore regretter à sa Patrie.

Morts.

Le 25. du même mois, la mort enleva Mr. de Laubanie: il s'appelloit Ivick de Mongontier, & il étoit Lieutenant Général Grand-Croix de l'Ordre de St. Louis, Commandant de la haute & basse Alsace, & ci-devant Gouverneur de Mons, du nouveau Brisac, & ensuite de Landau, qu'il défendit avec beaucoup de valeur lors du dernier siège en 1704. où il perdit la vûe par la terre, dont une mine lui couvrit le visage; il étoit âgé de 67. ans, sa Commanderie de Saint Louis a été donnée à Mr. de Maupertuys.

Le Marquis de Congis, Lieutenant Général, Gouverneur de Bapaume, mourut ce mois-là dans l'Isle d'Oleron, où il commandoit; le Gouvernement de Bapaume a été donné au Comte du Bourg, Lieutenant Général.

Dame jeane Armande de Schomberg; veuve de Charles de Rohan Prince de Guimené, Duc de Montbason, Pair de France, mourut à Paris le 30. Juillet âgée de 73. ans.

Au même mois, le Chevalier Deris, Lieutenant dans le Regiment des Gardes Françoises, mourut des blessures qu'il reçut à la Bataille de Ramelies: il étoit de la Maison de Faucon Deris, très-ancienne dans la Robe, & qui a donné des premiers Præsidents au Parlement de Rouen.

Le neuf du mois d'Août, Messire Michel le Peletier, Docteur de Sorbonne, ci-devant Evêque d'Angers, nommé à l'Evêché d'Orleans après la mort du Cardinal de Coassin, mourut à Paris, âgé seulement de 45. ans. Il étoit fils aîné de Mr. Pelletier, Ministre d'Etat, ci-devant Contrôleur Général des Finances. Sa longue maladie l'empêcha d'en-
voyer

des Princes &c. Septemb. 1706. 207
voyer de l'argent à Rome, pour obtenir ses
Bulles pour l'Evêché d'Orleans, auquel le
Roi le nomma aux fêtes de Pâques dernie-
res.

Mr. Stref, Maréchal de Camp, Officier
de reputation, est aussi mort des blessures
qu'il reçut le 20. Juillet à la prise de l'Isle
du Marquisat sur le Rhin.

Le Marquis de Buzaney, Colonel du
Regiment de la Reine, fils du Comte de
Chamarante, Lieutenant Général, fut tué
le 16. Juillet au Siege devant Turin, ex-
trêmement regretté de ceux qui connois-
soient son merite & sa valeur.

Mr. Methuyn, Ambassadeur d'Anglote-
re à la Cour de Portugal, mourut à Lisbon-
ne au mois de Juillet: c'est une vraye per-
te pour la Cour de Londres, laquelle étoit
redevable à l'habileté de ce Ministre du Trai-
té d'Alliance avec le Roi de Portugal; d'au-
tant plus, que les principaux Membres du
Conseil de ce Prince, avoient toujours paru
opposés à la guerre contre l'Espagne, ayant
souvent représenté, que les Anglois & les
Hollandois n'étoient déjà que trop puissans,
pour devoir faire ombre au commerce
des Portugais; que si une fois ils étoient
les maîtres de quelque Port d'Espagne, le
Portugal seroit comme sous la tutelle de
ces Nations maritimes, au lieu qu'on n'a-
voit rien à craindre de la part des Espa-
gnols, qu'on savoit être assez nonchalans,
& plus inclinez au repos qu'au travail. Mr.
Methuyn, sçut, par ses presens & par ses
promesses, gagner ceux qui avoient le plus
de credit sur l'esprit du Prince; peut être
qu'un autre, avec de pareils secours, au-

roit aussi réussi comme lui ; puisque l'argent est capable de tout operer près des ames venales.

Pierre Eleonor Marquis de Trebollez , Lieutenant Général des Colonies Françaises dans l'Amérique Meridionale , est mort âgé de 76. ans. Il avoit épousé Madelaine de Rieux , fille de Mr. de Rieux , Maître d'Hôtel chez le Roi. Cette Famille est originaire de Poitou.



ADDITION.

Extrait de diverses Lettres.

LES Lettres de Lille du 22. Août dernier portent en substance : que la grande Armée des deux Couronnes étoit formée & campée sur une ligne , depuis la dite Ville jusqu'à Warneton , bordant la Riviere de Deule , sur laquelle il y a quarante ponts : que partie des Troupes avoient passé cette Riviere le vingt-un pour couvrir 10000. Pionniers employés à combler les fossés , qui étoient alors aplanis deux lieues en avant ; & que quand on aura achevé cet ouvrage , on marchera à l'ennemi pour secourir Menin , qui se défendoit toujours vigoureusement. Cependant les Assiegeans se rendirent maîtres du chemin couvert le 19. après un Combat fort rude , qui dura plus de deux heures , & après une perte fort considérable de la part des Alliez , à la faveur d'un feu continuel de mousqueterie , de grenades & d'autres artifices ; & après même

des Princes &c. Septemb. 1706. 209
même avoir été repoussé deux fois avec
beaucoup de bravoure par les Assiegez. Les
Assiegeans ayans depuis établi de la grosse
Artillerie sur la Contrescarpe, redoublèrent
leur feu de telle sorte, que le 22. à deux
heures après midi Mr. de Caraiman fit bat-
tre la chamade, & demanda à capituler : le
même jour à huit heures du soir la Capi-
tulation fut signée de part & d'autre aux
mêmes conditions d'Ostende : le mois pro-
chain nous pourrons donner un détail plus
circonstancié, & plus précis de ces nouvel-
les.

La grande Armée des Alliez étoit encore
le 24. dudit mois dernier dans les mêmes
Postes ; celle des deux Couronnes a fait un
mouvement.

Le Roi de Prusse ayant ordonné à son
fils de retourner le joindre en Hollande,
ce Prince n'a pas eu la satisfaction de voir
prendre Menin, comme il l'avoit prétendu.

Suivant plusieurs Lettres les affaires en
Espagne continuent à prendre un bon train
pour le Roi Philippe.

Il ne se passe rien de considérable sur le
Rhin : Mr. le Maréchal de Villars a fait
deux nouveaux Détachemens pour l'Armée
de Flandres, l'un de 10. & l'autre de 23.
Escadrons, en tout 33.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Septembre 1706.

ARTICLE I. <i>Espagne. & Portugal.</i>	149
<i>Manifeste de Philippe V.</i>	151
ARTICLE II. <i>France.</i>	158
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	164
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	170
<i>Memoire de Mr. de Mellareds.</i>	171
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	186
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	192
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	195
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pays-Bas.</i>	197
ARTICLE IX. <i>Nouvelles de Litterature.</i>	203
ARTICLE X. <i>Mort des Personnes Illustres.</i>	210